



L'état des forêts au Canada

2001-2002

Reflets d'une décennie

RIO+10
Johannesburg



Canada

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2002
Numéro de catalogue Fo1-6/2001-2002F
ISBN 0-662-87361-0

La Bibliothèque nationale du Canada a catalogué cette publication
de la façon suivante :

L'état des forêts au Canada ...

Annuel.

Description d'après 1991-

Publ. aussi en anglais sous le titre : The State of Canada's Forests.

Variantes dans l'adresse bibliographique : 1993- Service canadien des forêts.

Publ. aussi sur l'Internet.

Le sous-titre varie.

ISSN 1183-3548

1. Forêts -- Canada -- Périodiques.
 2. Politique forestière -- Canada -- Périodiques.
- I. Canada. Forêts Canada.
 - II. Service canadien des forêts.

SD13.S72

634.9'0871'05

Exemplaires disponibles gratuitement auprès de :

Ressources naturelles Canada

Service canadien des forêts

580, rue Booth

Ottawa ON K1A 0E4

Téléphone : (613) 947-7341

Télécopieur : (613) 947-7396

Courriel : lrobert@nrcan.gc.ca

Site internet : <http://www.nrcan.gc.ca/cfs-scf/national/what-quoi/sof/>



Imprimé sur papier recyclé.

Photographies de la page couverture et de la plupart des pages intérieures : Roberta Gal



MESSAGE DU MINISTRE

Dans le secteur forestier comme dans l'ensemble du secteur des ressources naturelles, la réalisation du développement durable est davantage qu'une destination : c'est un cheminement. Des groupes nombreux et divers sont du voyage. En cours de route, ils apprennent les uns des autres à la lumière de leurs expériences; ils échangent des politiques exemplaires et des connaissances scientifiques; et ils s'adaptent aux nouvelles attentes exprimées à l'égard de nos forêts.

Bien que le Canada soit engagé dans la voie de l'aménagement durable des forêts depuis des décennies, le cheminement a essentiellement débuté, au plan international, au Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992. Après dix ans d'efforts consacrés à ce dossier, le monde entier réfléchira aux progrès réalisés, à Johannesburg en août 2002.

Les Principes relatifs à la forêt convenus à Rio ont aidé à orienter le Canada et la communauté internationale dans la voie de l'aménagement forestier durable. À la deuxième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, en mars 2002 à New York, le Canada a continué de soutenir que l'aménagement durable des forêts de la planète exige davantage que des efforts volontaires. Le Canada prône l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant applicable à tous les types de forêts, qui donnerait une définition commune de la mise en œuvre de l'aménagement forestier durable et qui comprendrait un régime de conformité.

À la sixième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, en avril 2002, j'ai proposé de créer des mécanismes nationaux de conformité qui aideraient à protéger la biodiversité des forêts de la planète. Je suis convaincu qu'une évaluation continue de nos résultats est essentielle pour assurer la conservation et la viabilité.

Ce douzième rapport annuel sur l'état des forêts canadiennes porte sur certaines des grandes réalisations du Canada au cours des dix dernières années et sur la façon dont elles donnent suite aux principes de Rio. Les articles spéciaux sur les initiatives nouvelles ou en cours démontrent comment la société canadienne souscrit aux principes — surtout pour ce qui est de la conservation et de la viabilité — dans la formulation et la mise en œuvre de sa stratégie forestière nationale, comment elle applique sur le terrain des stratégies d'aménagement forestier et comment elle progresse dans la recherche.

Le secteur forestier canadien comprend aujourd'hui beaucoup mieux l'importance de nos forêts aux plans de la biodiversité, de la société, de la culture et de l'économie. Les Canadiens tiennent à conserver leurs forêts et à les utiliser de façon viable, pour le plus grand bien des générations actuelles et futures. Le gouvernement du Canada encourage l'aménagement durable de nos forêts dans le cadre de sa volonté de garantir un environnement propre et sain et de préserver les espaces naturels, éléments essentiels de notre qualité de vie.

Je suis fier de ce qu'a accompli le secteur forestier canadien au cours de la dernière décennie et je suis heureux de me joindre aux milieux forestiers national et international dans ce cheminement vers l'aménagement forestier durable au XXI^e siècle.

L'honorable Herb Dhaliwal
Ministre des Ressources naturelles du Canada

● TABLE DES MATIÈRES

● MATIÈRES PREMIÈRES

Un aperçu des forêts au Canada	6
Survol de l'année 2001-2002	8
Profils à l'échelle du pays	14
Statistiques forestières.....	22

● ARTICLE DE FOND

Les forêts du Canada : Dix années d'évolution	28
--	----

● ARTICLES SPÉCIAUX

Forêt 2020 Un concept — et un dialogue — qui tombent à point	54
Activités de développement des marchés internationaux pour les produits forestiers	55
Des systèmes d'information à l'appui d'une saine gestion des terres	57
Le changement climatique : mise à jour.....	58
Forum des Nations Unies sur les forêts	59
Un réseau international	60
Le XII^e Congrès forestier mondial	61
Où s'adresser	62





● **Matières
premières**

UN APERÇU DES FORÊTS AU CANADA UN OCÉAN D'ARBRES ...UNE FORÊT DE RÊVES...

Tenter de décrire la forêt canadienne, c'est comme tenter de décrire la mer. On la voit, mais on ne peut l'embrasser du regard; on l'admire, tout en la craignant; immuable en apparence, mais toujours changeante; tranquille de nature, mais prête à s'embraser en un tourment de flammes. Elle est immense, diverse, vivante et travailleuse.

D'une immensité...

Les forêts boréales et tempérées couvrent près de la moitié de la surface terrestre du Canada, soit 417 millions d'hectares. Elles s'étendent de l'Atlantique au Pacifique, repoussant peu à peu la limite arctique. À elles seules, les forêts d'intérêt commercial pouvant être exploitées de façon durable, occuperaient un espace équivalent à la Méditerranée. À peine la moitié de ces dernières (119 millions d'hectares) sont aménagées prioritairement pour la production ligneuse, tandis que le reste demeure inaccessible ou n'est pas alloué à cette fin. Dix-neuf pour cent des terres forestières commerciales du Canada sont classées comme étant sous contrainte d'exploitation, c'est-à-dire qu'elles sont soustraites à la récolte en raison d'une politique ou d'une directive légale. Il peut s'agir, par

exemple, de forêts qui servent de zone tampon le long d'un cours d'eau ou qui sont propriété d'un organisme de conservation ou gérées en vertu d'un accord avec celui-ci. Quant à elles, les terres forestières non commerciales (183,1 millions d'hectares) sont constituées de forêts claires comprenant des zones naturelles de petits arbres, d'arbustes et de tourbières.

Malgré qu'elles aient été intimement liées à l'édifi-

cation de la nation au cours des quatre derniers siècles, les forêts de l'est du Canada occupent toujours plus de la moitié de leur superficie originale.

Un monde de diversité...

Le Canada abrite quelque 140 000 espèces de plantes, animaux et micro-organismes. Les forêts fournissent divers habitats à environ deux tiers de toutes ces espèces. Les arbres, dont on compte environ 180 espèces indigènes sont à l'origine d'une grande diversité d'écosystèmes forestiers.

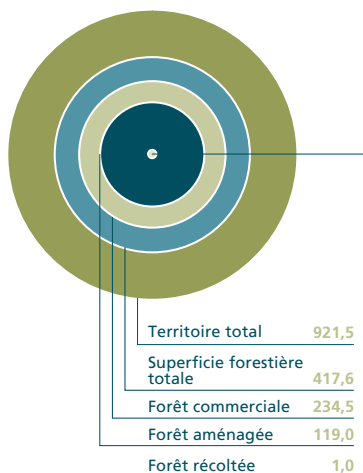
Le pays renferme 15 écozones terrestres, grandes régions comprenant des types de forêts allant de la haute forêt pluviale côtière de la Colombie-Britannique aux forêts clairsemées à croissance lente de la limite arctique. Chaque région présente une distribution particulière d'espèces animales et végétales. La majeure partie des forêts canadiennes se retrouvent dans les limites de huit de ces écozones. En se fondant sur l'âge, environ 18 % des forêts du pays peuvent être classées comme forêts anciennes. Par contre, si l'on considère les forêts qui n'ont jamais été récoltées, le pourcentage peut atteindre 70 %.

Un système de maintien des fonctions vitales planétaires...

Comptant pour environ 10 % des forêts du globe et renfermant près de 20 % de l'eau douce de la planète, le territoire forestier canadien joue un rôle de premier plan dans le fragile équilibre vital planétaire. Les forêts ont un effet modérateur marquant sur les conditions climatiques.

Les forêts au Canada

(millions d'hectares)



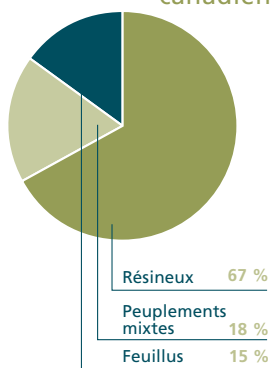
Elles filtrent notre air et notre eau, et elles reconstruisent et régénèrent les sols, prévenant l'érosion. Les forêts offrent ce refuge essentiel à l'éclosion et au maintien de la vie terrestre.

Un colosse économique...

Moteur d'une industrie forestière de 74 milliards de dollars, les forêts canadiennes épaulent notre économie en générant plus de 34 milliards de dollars du surplus commercial, en fournissant directement de l'emploi à près de 353 000 Canadiens, et en se posant comme toile de fond à une industrie récréo-touristique de plusieurs milliards de dollars.

Environ 0,4 % des forêts commerciales du Canada sont coupées chaque année, soit près de un million d'hectares. Chaque province ou territoire établit des possibilités annuelles de coupe, c'est-à-dire le volume moyen de bois qui peut être coupé en vertu d'une gestion forestière à rendement soutenu. Plus de la moitié de la zone récoltée se régénère de façon naturelle, généralement après avoir subi un traitement préparatoire approprié. Le reste de la superficie sera ensemencé ou replanté. Chaque année, environ 1,6 % des forêts du Canada sont affectées par le feu, les insectes et les maladies, et laissées à la régénération naturelle.

Composition de la forêt canadienne



Le Canada est unique en ce que 94 % des terres forestières appartiennent à l'État. En vertu de la Constitution canadienne, les provinces possèdent la plupart des terres forestières publiques — 71 % du total des terres forestières — et elles en sont légalement responsables. La responsabilité du gouvernement fédéral à l'égard des forêts repose sur le fait qu'il possède 23 % de la superficie totale des

terres forestières, la plupart de celles-ci se trouvant dans les territoires. Le gouvernement fédéral a cependant délégué la responsabilité de l'aménagement des forêts aux gouvernements territoriaux; la dévolution au gouvernement du Yukon sera complétée en 2003.

Six pour cent des terres forestières du Canada appartiennent à environ 425 000 particuliers, familles, collectivités et sociétés forestières. Ces forêts privées, dont 80 % sont situées à l'est du Manitoba et la plupart dans les provinces de l'Atlantique, sont généralement productives et de grande qualité. Elles génèrent 19 % de la production industrielle de bois rond du

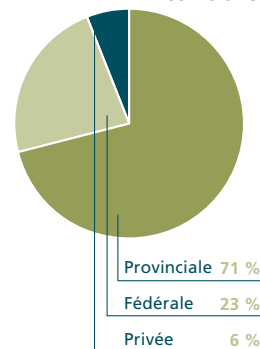
Canada (c.-à-d. grumes, rondins et bois à pâte), 77 % des produits de l'érable, 79 % du bois de chauffage et du bois de feu ainsi que presque tous les arbres de Noël du pays.

Aujourd'hui, par ses propres lois, règlements, normes et programmes, chaque province ou territoire accorde des droits de coupe et des responsabilités d'aménagement. De plus, bon nombre de provinces et de territoires ont adopté des lois qui prévoient la participation du public dans la planification de l'aménagement forestier et l'allocation des ressources. Étant donné la grande diversité des utilisateurs forestiers, le public, les sociétés forestières, les groupes autochtones et les organismes écologiques sont consultés afin de garantir que les valeurs liées aux loisirs, à la culture, à la faune et aux enjeux économiques sont intégrées à la planification et aux décisions concernant l'aménagement forestier.

Pour demain...

Les forêts ont habité la conscience collective des Canadiens de toutes époques. Source de vie ou menace à la survie, elles étaient de toutes les luttes, avec ou contre l'habitant. Pour nos ancêtres, qui ont peiné pour bâtir ce pays, elles étaient le phare vers une existence meilleure. Cette étape de notre développement est nôtre. Nous sommes en paix avec nos forêts. Ensemble, nous mettons en place un cadre de coexistence avec nos forêts, car elles abritent peut-être les rêves des futures générations.

Propriété de la forêt canadienne



SURVOL DE L'ANNÉE 2001-2002

L'année qui vient de se terminer a été riche en rebondissements pour le secteur forestier canadien. Des partenaires à tous les niveaux ont œuvré main dans la main pour implanter et réaliser l'aménagement forestier durable sur tous les fronts imaginables. Depuis les manuels et procédures à l'intention des gestionnaires forestiers jusqu'aux inventaires d'utilisation des terres et aux nouveaux systèmes d'enregistrement, la foresterie durable est devenue le principe déterminant qui guide la façon dont les Canadiens perçoivent et utilisent leurs forêts.

ENCHÂSSER L'AMÉNAGEMENT FORESTIER DURABLE ET LES INDICATEURS

En commençant par l'Est, le 25 février 2002, **Terre-Neuve et Labrador** a fait connaître la possibilité annuelle de coupe (PAC) pour la partie insulaire de la province. Cette annonce faisait suite à deux années d'analyses et à l'usage d'un modèle plus perfectionné de calcul des réserves de bois pour déterminer des niveaux de récolte durables. La PAC de base (peuplements faciles d'accès et économiquement récoltables) est de 1 797 500 m³, en baisse de 12 % par rapport à celle de 1996. Cependant, la possibilité annuelle de coupe totale provinciale de 2 004 800 m³, qui comprend l'élément « morcellement » de 207 300 m³ (pour les peuplements plus difficiles d'accès), n'est que de 2 % inférieure aux niveaux de la récolte de 1996.

Au **Nouveau-Brunswick**, une étude exhaustive financée conjointement par l'Association des produits forestiers du Canada et le ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie du Nouveau-Brunswick, évaluera le potentiel d'amélioration dans la mise en valeur, l'affectation et la gestion des ressources ligneuses des terres de la Couronne.

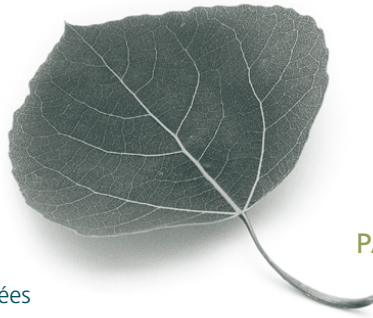
L'**Ontario** a rendu public, en novembre 2001, le *Guide sur l'imitation des perturbations naturelles dans la coupe du bois*. Cet ouvrage préconise une approche plus naturelle de la récolte du bois dans les forêts de l'État, y compris la réserve d'arbres individuels ainsi que de parcelles insulaires et péninsulaires d'arbres sur pied.

Par ailleurs, en mars 2002, l'Ontario a publié son premier Rapport sur l'état de la forêt, en conformité avec les obligations qui lui incombent en vertu de sa *Loi sur les évaluations environnementales* et de sa *Loi sur la durabilité des forêts de la Couronne*. Ces deux instruments prévoient l'usage de critères et d'indicateurs d'aménagement forestier durable aux fins de la préparation de rapports publics.

À l'été 2001, le **Manitoba** a adopté de nouveaux principes et lignes directrices pour assurer l'inclusion d'objectifs de développement durable dans toutes les initiatives gouvernementales. Le gouvernement a également rendu public le récent rapport de la Table ronde du Manitoba sur le développement durable, concernant des indicateurs de durabilité. Enfin, en mars 2002, la province a publié le document *Next Steps: Priorities for Sustaining Manitoba's Forests*, qui expose les orientations que doivent prendre le gouvernement, l'industrie et les Premières nations pour soutenir la prospérité des forêts du Manitoba.

Le gouvernement de la **Saskatchewan**, en collaboration avec des chercheurs forestiers et l'industrie, a mis sur pied le *Forest Management Effects Monitoring Program* pour améliorer les activités d'aménagement forestier des entreprises forestières de la province. Au cours des deux prochaines années, celles-ci recueilleront et partageront des informations sur une série d'indicateurs environnementaux.





CONSULTATIONS PUBLIQUES

La propriété et l'utilisation des terres privées en **Nouvelle-Écosse** est un sujet de préoccupation étant donné la prédominance de la propriété privée des ressources naturelles dans cette province. Un comité d'experts spécial formé par le gouvernement a produit son rapport final en 2001, dans lequel il a formulé 21 recommandations précises concernant les préoccupations du public à l'égard de la détention de la propriété par des non-résidents.

Le **Québec** a publié, à l'automne 2001, son projet de *Politique de consultation sur les orientations du Québec en matière de gestion et de mise en valeur du milieu forestier*. Des consultations ont été tenues dans le but de connaître l'opinion de la population, des utilisateurs du milieu forestier et des communautés autochtones sur le contenu de ce projet et d'obtenir leurs recommandations sur la façon la plus appropriée de les consulter dans le futur. Ces consultations se sont terminées à la fin du mois de février 2002 et une politique sera soumise prochainement au gouvernement du Québec pour approbation.

Le 4 avril 2002, avait lieu le lancement d'une autre consultation publique au Québec visant cette fois à obtenir l'avis de la population et des parties intéressées sur le tracé de la limite nordique des allocations de bois commercial et sur la délimitation des unités d'aménagement forestier.

De son côté, l'**Ontario** prépare actuellement une proposition visant à modifier et à prolonger l'autorisation des activités d'aménagement forestier sur des terres de la Couronne, accordée en vertu de sa *Loi sur les évaluations environnementales*, et qui arrive à échéance en mai 2003. Le public aura l'occasion d'examiner la proposition et de la commenter.

Le gouvernement de l'**Alberta** a invité les Albertains à participer à une vaste campagne d'information et de consultation pour l'élaboration d'une stratégie provinciale de gestion durable de l'eau, de laquelle ressortiront des mesures à court, à moyen et à long terme. Certains éléments de la stratégie pourraient être appliqués dès l'automne 2002.

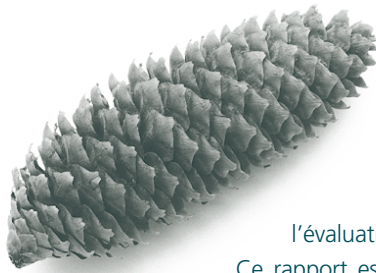
PARTICIPATION DES AUTOCHTONES

Le gouvernement du **Québec** et le Grand Conseil des Cris ont signé une entente historique, la Paix des Braves, le 7 février 2002. Le volet foresterie de l'entente vise une participation accrue des communautés crées et une meilleure considération de leur mode de vie dans la mise en valeur des ressources forestières. Il prévoit adapter l'application du régime forestier québécois à leur contexte particulier. L'entente prévoit également la création de deux mécanismes conjoints de développement, soit le Conseil Cris-Québec sur la foresterie et des groupes de travail conjoints dans les communautés crées.

En novembre 2001, **Iisaak Forest Resources Limited**, une entreprise autochtone d'avant-garde en services forestiers qui œuvre exclusivement dans la région de Clayoquot Sound en Colombie-Britannique, a été honorée du prix *Gift to the Earth* décerné par le Fonds mondial pour la nature, en reconnaissance de son exceptionnel engagement social et environnemental en faveur de la forêt. L'entreprise a également obtenu, en juillet 2001, la certification FSC pour son activité Tree Farm Licence.

FAIRE LE POINT : PROTÉGER LES ÉCOSYSTÈMES ET LES ESPÈCES

L'**Île-du-Prince-Édouard** procède actuellement à un recensement complet des différentes utilisations des terres, afin de répertorier les différents types d'utilisation, comme l'agriculture, les conversions de forêts, les besoins en habitats fauniques et le potentiel d'érosion du sol, et d'évaluer l'impact des activités actuelles de récolte forestière. Des séries complètes de photos aériennes couvrant toute la superficie de l'Île-du-Prince-Édouard sont maintenant disponibles en ligne, tout à fait gratuitement, à l'adresse <http://www.gov.pe.ca/aerialsurvey/index.php3>. Les photos ont été prises en 1935, 1958, 1974, 1990 et 2000 et retracent en un clin d'œil l'histoire des différents types d'aménagement du territoire au cours des 70 dernières années.



La **Nouvelle-Écosse** a réalisé d'importants progrès avec sa Stratégie forestière, en adoptant le *Wildlife Habitat and Watercourses Protection Regulations*, qui s'applique aux terres privées aussi bien qu'aux terres de la Couronne. Le règlement aidera à assurer la durabilité de la diversité forestière, de la qualité de l'eau et des habitats fauniques sur toutes les terres soumises à la production forestière.

Dans le cadre de son Initiative sur les aires protégées, le **Manitoba** a décrété sept nouvelles réserves de parcs en 2001. À ce jour, le réseau des aires protégées du Manitoba se compose de 32 parcs provinciaux et réserves de parcs, de 16 réserves écologiques, de 32 zones de gestion de la faune ainsi que de parcs forestiers provinciaux et de parcs fédéraux. La province poursuit ses efforts concernant les aires protégées en collaboration avec les Premières nations, grâce à un protocole d'entente en vigueur jusqu'en mars 2003.

L'**Alberta** a fait des progrès remarquables dans la protection des « endroits spéciaux ». Cette initiative échelonnée sur cinq ans et demi a pris fin en 2001, avec la désignation de cinq nouveaux sites, dont le plus grand jamais établi par la province. Les nouvelles aires protégées désignées par la province ajoutent plus de 697 000 hectares au réseau actuel de parcs provinciaux.

En vertu de son programme d'aménagement forestier, le gouvernement des **Territoires du Nord-Ouest** a complété la classification satellitaire de la végétation de ses terres forestières. Il s'agira d'une des principales sources de données fournies par les T.N.-O. à l'inventaire forestier national et elle servira à enregistrer les changements dans le temps. En outre, cette classification constituera un outil de premier ordre pour la base de données biophysiques qu'on est en train d'élaborer et qui servira à appuyer les décisions touchant l'aménagement des ressources en prévision de l'établissement du pipeline de la vallée du Mackenzie.

Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) a rendu public, au printemps 2001, l'ouvrage *Espèces sauvages 2000 : Situation générale des espèces au Canada*, qui constitue le premier recueil national sur

l'évaluation de la situation des espèces sauvages.

Ce rapport est le résultat d'une collaboration étroite entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux; on peut le consulter à l'adresse : <http://www.wildspecies.ca>.

En novembre 2001, **Habitat faunique Canada** et ses partenaires ont diffusé un nouveau rapport détaillé sur l'état des habitats fauniques au Canada intitulé, *La situation des habitats fauniques au Canada*. Les habitats situés dans des régions forestières du Canada présentent un intérêt particulier. L'analyse exposée dans ce rapport est conséquente avec les objectifs et la portée de la Stratégie nationale et de l'Accord sur les forêts.

MODIFICATIONS LÉGISLATIVES VISANT LA DURABILITÉ

Le gouvernement de la **Colombie-Britannique** a modifié en 2001 sa loi *Forest Practices Code of British Columbia Act* ainsi que les règlements d'application afin de préciser les exigences de planification des opérations et de permettre le lancement d'un second projet-pilote. La province a diffusé, le 1^{er} mai 2001, un document de travail proposant des modifications substantielles au Code. Des consultations publiques aideront à élaborer un Code pratique, basé sur des résultats, qui réduira les frais et les formalités administratives et prévoira des sanctions musclées dans les cas de non-conformité, ainsi que des mesures du rendement en fonction de normes juridiquement contraignantes.

Au **Nunavut**, l'administration territoriale a lancé en avril 2002 une vaste campagne de consultation sur une nouvelle *Wildlife Act*. La loi actuelle avait été adoptée à l'origine par le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest en 1978, et elle nécessite aujourd'hui des modifications et mises à jours sur nombre de points.

Le **Yukon** a connu une année fort mouvementée sur le plan des modifications législatives. Des modifications au *Yukon Timber Regulations*, en application de la *Territorial Lands Act*, sont entrées en vigueur le 3 mai 2001. Ces modifications apportent des précisions à plusieurs aspects du processus de délivrance des permis d'exploitation forestière et comportent

L'Association forestière canadienne a désigné la ville de Corner Brook, à Terre-Neuve, capitale forestière du Canada pour 2002. Chaque année, l'Association honore ainsi une ville participant de multiples façons à l'essor de la foresterie <http://www.canadianforestry.com>.

des dispositions relatives aux droits de coupe basés sur le marché, de même qu'aux frais de reboisement dans les forêts de la Couronne, qui reflètent les coûts réels de régénération des territoires récoltés.

Une loi visant à désigner officiellement le Sapin subalpin comme arbre emblématique du Yukon a été déposée à l'Assemblée législative. Par ailleurs, la *Yukon Wildlife Act* a été promulguée le 1^{er} avril 2002. Cette loi garantira que les dispositions légales et administratives s'harmonisent avec les pratiques modernes établies en vertu des lois régissant la gestion des ressources en vigueur dans les autres juridictions canadiennes.

Le gouvernement du Yukon a achevé une initiative de renouveau gouvernemental, selon laquelle la responsabilité des dossiers concernant la forêt est passée du défunt ministère des Ressources renouvelables au nouveau ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Ce ministère a également été désigné ministère d'attache des fonctionnaires fédéraux qui s'occupent actuellement des dossiers forestiers au ministère fédéral des Affaires indiennes et du Nord, pour l'après-dévolution.

Le projet de loi C-5, *Loi sur les espèces en péril*, a été déposé à la Chambre des communes le 2 février 2001. Le Comité permanent de l'environnement et du développement durable a entendu plus de 90 témoignages, après quoi il a déposé son rapport à la Chambre, le 3 décembre 2001. L'étude du projet de loi à l'étape du rapport a commencé en février 2002, et a passé l'étape de la troisième lecture aux Communes le 11 juin suivant. Le projet de loi a été déposé au Sénat qui en fera l'étude à la reprise de ses activités en septembre 2002. Le gouvernement fédéral et les provinces sont à élaborer des ententes bilatérales pour orienter l'application de la *Loi sur les espèces en péril*, une fois qu'elle aura été promulguée.



ENREGISTREMENT, CERTIFICATION ET NORMALISATION

Un nouveau système de connaissance des chargements (système de contrôle de documents) dans l'industrie forestière sera mis sur pied à **Terre-Neuve et Labrador** à l'été 2002 pour assurer un meilleur pistage du bois récolté à des fins commerciales et pour pallier le problème du prélèvement et de la transformation non déclarés du bois. Toute personne trouvée en contravention de cette réglementation encourra des sanctions en vertu de la *Forestry Act*.

Le **Nouveau-Brunswick** a établi un système de pistage du bois pour endiguer le problème des vols de bois sur des lots privés et pour fournir des données précises sur les niveaux de récolte. Tout véhicule transportant du bois rond sur des routes publiques doit dorénavant être en possession d'un certificat de transport délivré par un des offices de commercialisation des produits de la forêt.

Sur un autre front, le Nouveau-Brunswick veut devenir la première province au Canada à obtenir la certification d'une organisation indépendante pour toutes les opérations forestières qui se déroulent sur ses terres publiques. Dans un premier temps, la province compte faire certifier, d'ici au 31 décembre 2002, les activités forestières menées sur les terres de la Couronne en vertu de la norme ISO 14001. Ensuite, elle tentera d'obtenir, pour le 31 décembre 2003, l'accréditation indépendante d'une tierce partie pour toutes les opérations forestières menées sur les mêmes territoires.

En octobre 2001, la **Colombie-Britannique** a remplacé le *Forest Renewal BC* par un nouveau mécanisme de financement supervisé par le gouvernement, mais administré par l'industrie, le *Forest Investment Account*. Ce nouveau mode de financement a été conçu pour faciliter la mise en place d'un régime universellement reconnu d'aménagement forestier durable. Il soutiendra plusieurs programmes distincts visant entre autres les améliorations et études terrestres, la recherche en foresterie, le développement de produits et la mise en marché internationale.



Le 28 janvier 2002, l'**Association des produits forestiers du Canada** (APFC) est devenue

la première association industrielle à exiger de toutes ses entreprises membres qu'elles soumettent leurs pratiques forestières à l'examen d'une organisation indépendante. L'APFC représente 30 des plus gros producteurs de pâte, de papier et de produits du bois au pays, et ses membres ont la responsabilité de plus des trois quarts des forêts actives au Canada. Cela signifie que, d'ici 2006, au moins 75 % des forêts actives du Canada seront certifiées en vertu de l'une ou l'autre des trois normes reconnues dans le domaine des forêts, soit : CSA, FSC ou SFI. En mars 2002, l'APFC a reçu le prix « *Industry Award for Environmental Performance* » de la Fondation GLOBE en reconnaissance de la mise sur pied de ce régime de certification et de son importance pour une foresterie durable.

INCENDIES ET PARASITES

Une nouvelle stratégie de gestion des incendies de forêt pour l'Ontario a été élaborée dans le cadre de *Patrimoine vital de l'Ontario* et devrait être mise en application pour la saison de protection 2003. Elle fournit une orientation pour le programme de gestion des incendies de forêt en **Ontario**, afin de protéger les forêts et les valeurs qui y sont associées, tout en appuyant une saine gestion écologique des ressources.

La forêt modèle du Manitoba a élaboré un guide des pratiques de récolte visant à régénérer la forêt naturelle. Les lignes directrices du guide devraient aider les exploitants dans les zones où les grands incendies de forêt constituent le principal facteur de perturbation <http://www.manitoba.modelforest.net>.

Le 25 mars 2002, la **Saskatchewan** a conclu un accord de partenariat relativement à un nouveau programme quinquennal de lutte contre les incendies mettant l'accent sur la formation de la prochaine génération de pompiers forestiers dans les collectivités du Nord.

Le relevé qu'a effectué la Saskatchewan à l'été 2001 sur la maladie hollandaise de l'orme a permis d'identifier la

ANNIVERSAIRES

L'année 2001 a été marquée de plusieurs anniversaires liés au milieu forestier à la grandeur du pays.

- **L'Île-du-Prince-Édouard** a célébré le 50^e anniversaire de fondation de son premier service forestier gouvernemental.
- Le Centre de brise-vent de l'Administration du rétablissement agricole des Prairies, relevant d'Agriculture et Agroalimentaire Canada, célèbre 100 années de plantation pour l'avenir, à Indian Head en **Saskatchewan**.
- Bien que l'**Université de la Colombie-Britannique** dispense l'enseignement des sciences forestières depuis 1921, l'année 2001 marquait le 50^e anniversaire de fondation de sa Faculté de foresterie.
- Le **Comité sur la situation des espèces en péril au Canada** (COSEPAC) fête ses 25 ans d'existence, consacrés à la détermination de la situation des espèces en péril au Canada. Ce comité indépendant, qui a évalué 573 espèces au cours du dernier quart de siècle, se compose d'experts scientifiques provenant d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux ainsi que des milieux universitaires, de toutes les régions du Canada. Un sous-comité des connaissances traditionnelles des peuples autochtones a été récemment constitué <http://www.cosewic.gc.ca>.

maladie dans six communautés épargnées jusque-là, et de confirmer l'infection dans de nombreuses autres régions déjà touchées.

L'**Alberta** a enregistré sa plus longue saison de protection en 2001 avec 974 incendies qui ont ravagé 153 459 hectares de forêts. Le gouvernement a bonifié son programme FireSmart (une vidéo et un livre) afin d'aider les collectivités à reconnaître et à atténuer les risques d'incendie dans les développements existants et de prévenir les dangers grâce à une meilleure planification. En outre, les équipes d'intervention contre les incendies de forêt recevront une formation complémentaire sur la lutte contre

les incendies d'habitations et de bâtiments afin de mieux protéger les collectivités rurales.

Un ambitieux plan d'action stratégique a été préparé afin de contrer la plus importante infestation par le dendroctone du pin dans l'histoire de la **Colombie-Britannique**. Ce plan fait suite à une vaste campagne de consultations et tient compte de recommandations formulées par un groupe de travail de la députation gouvernementale formé à l'été 2001. Dans le cadre de ce plan, des articles du code de pratiques forestières ont été modifiés vers la fin de l'année dernière afin de permettre la désignation de zones de gestion d'urgence dans lesquelles la délivrance des permis d'abattage a été accélérée pour que les arbres nouvellement infestés puissent être récoltés avant que le parasite n'arrive à maturité et ne se propage à partir de ces arbres.

INNOVATION

Le 1^{er} septembre 2001, le **Saskatchewan Forest Centre** a vu le jour à Prince Albert. Le nouveau centre met l'accent sur l'agroforesterie, sur les perspectives de valeur ajoutée et sur la recherche forestière pour soutenir l'expansion de l'industrie forestière de la province. En juin 2001, la **Saskatchewan** a annoncé un grand nombre de projets de développement importants dans le secteur forestier du Nord-Ouest de la province, dont une nouvelle usine de panneaux de particules orientées, et des bonifications des attributions de bois à des partenariats communautaires. La construction de l'usine de panneaux devait débiter au printemps 2002.

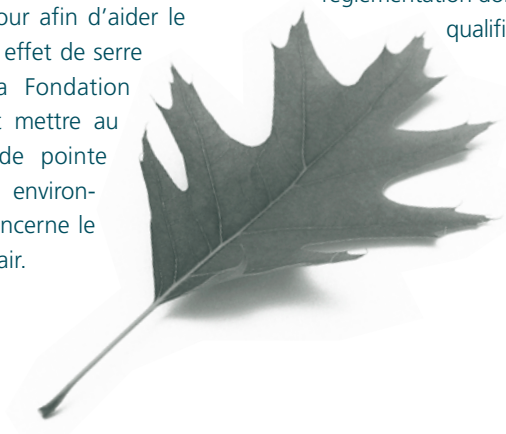
Le 26 mars 2002, le gouvernement du Canada a nommé le président, les premiers administrateurs et les membres de la **Fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable**, qui a vu le jour afin d'aider le Canada à réduire ses émissions de gaz à effet de serre et à améliorer la qualité de l'air. La Fondation privilégiera les partenariats qui pourront mettre au point et présenter des technologies de pointe susceptibles de procurer des avantages environnementaux, en particulier pour ce qui concerne le changement climatique et la qualité de l'air.

Au début d'avril 2002, **Génome Canada** a annoncé de nouveaux investissements pour appuyer trois projets novateurs de génomique forestière. En comptant les investissements annoncés en avril 2001, Génome Canada a engagé plus de 14 millions de dollars dans quatre projets forestiers au Canada. Si l'on ajoute le financement de contrepartie des partenaires, la somme investie dans la recherche en génomique forestière atteint 28 millions de dollars. On peut consulter la liste détaillée des projets approuvés sur le site <http://www.genomecanada.ca>.

COMMERCE ET RÉCIPROCITÉ

L'accord de cinq ans **Canada-États-Unis sur le bois d'œuvre résineux** étant arrivé à échéance le 31 mars 2001, la *US Coalition for Fair Lumber Imports* a intenté des actions en droits compensateur et anti-dumping contre les importations de bois d'œuvre résineux canadien. Le gouvernement fédéral, les provinces et territoires ainsi que l'industrie forestière canadienne ont réagi sur deux fronts : ils ont défendu les politiques et pratiques forestières actuelles et ont entamé des discussions et négociations pour trouver une solution durable à ce sempiternel différend. Les pourparlers ont été rompus à la fin de mars, et les États-Unis ont imposé des droits combinés de 27,22 % en mai 2002.

Le 12 août 2001, toutes les **associations d'ingénieurs forestiers accrédités au Canada** ainsi que **l'Institut forestier du Canada** ont conclu un accord de réciprocité devant faciliter la mobilité des forestiers professionnels entre les provinces ayant une association provinciale d'accréditation. L'entente respecte les exigences de l'Accord sur le commerce intérieur, qui dispose que les gouvernements et organismes de réglementation doivent reconnaître mutuellement les qualifications des travailleurs.



PROFILS À L'ÉCHELLE DU PAYS



Canada

Population (2001)
31,1 millions

Superficie totale
997,0 millions d'ha

Superficie du terrain
921,5 millions d'ha

Terre forestière
417,6 millions d'ha

Parcs nationaux
24,5 millions d'ha

Parcs provinciaux
32,3 millions d'ha

■ Terre forestière

RESSOURCE FORESTIÈRE

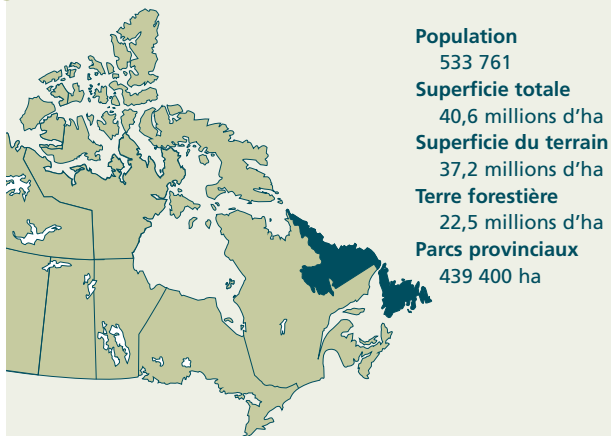
Propriété	
Provinciale	71 %
Fédérale	23 %
Privée	6 %
Type de forêts	
Résineux	67 %
Mixtes	18 %
Feuillus	15 %
Possibilité annuelle de coupe (1999) ^a	225,3 millions de m ³
Récolte (volume) – bois rond industriel (1999) ^b	193,2 millions de m ³
Récolte (superficie) – bois rond industriel (1999)	1,03 million d'ha
État des terres publiques récoltées (1999)^c	
Boisées (88 %)	14,5 millions d'ha
Peu boisées (12 %)	2,0 millions d'ha
Défoliation par les insectes (1999) ^d	6,3 millions d'ha
Superficie brûlée (2001) ^e	629 836 ha

INDUSTRIE FORESTIÈRE

Valeur des exportations (2001)	44,1 milliards de \$
Bois d'œuvre de résineux	25 %
Autres papiers et cartons	25 %
Pâte de bois	16 %
Papier journal	16 %
Autres produits	14 %
Panneaux gauffrés	4 %
Principaux marchés à l'exportation (2001)	
États-Unis	81 %
Union européenne	6 %
Japon	6 %
Autres	5 %
Amérique du Sud et Amérique Centrale	2 %
Balance commerciale (2001)	34,4 milliards de \$
Contribution au P.I.B. (2001)	28,5 milliards de \$
Valeur des livraisons (1999)	73,6 milliards de \$
Exportations	60 %
Marché intérieur	40 %
Nombre d'établissements (1999)	12 348
Exploitation forestière (1999)	9 541
Fabrication de produits en bois (1999)	2 144
Fabrication du papier (1999)	663
Emplois directs (2001)	352 800
Traitements et salaires (1999)	12,3 milliards de \$
Nouveaux investissements (2001)	3,1 milliards de \$

a, b, c, d, e voir page 21

Terre-Neuve et Labrador



Population
533 761
Superficie totale
40,6 millions d'ha
Superficie du terrain
37,2 millions d'ha
Terre forestière
22,5 millions d'ha
Parcs provinciaux
439 400 ha

RESSOURCE FORESTIÈRE

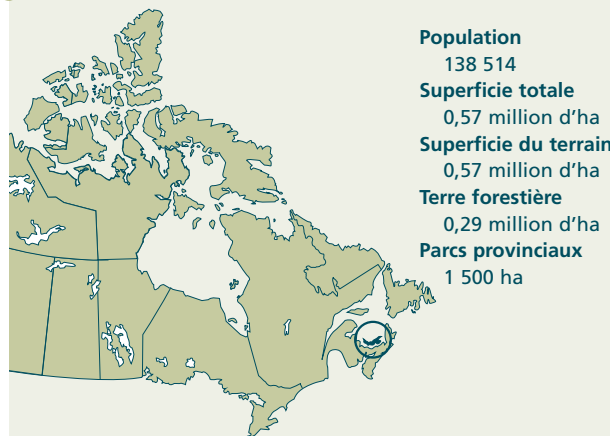
Propriété	
Provinciale*	99 %
Privée	1 %
Type de forêts	
Résineux	91 %
Mixtes	8 %
Feuillus	1 %
Possibilité annuelle de coupe (1999) ^a	2,7 millions de m ³
Récolte (volume) – bois rond industriel (1999) ^b	2,7 millions de m ³
Récolte (superficie) – bois rond industriel (1999)	17 415 ha
État des terres publiques récoltées (1999)^c	
Boisées (81 %)	326 000 ha
Peu boisées (19 %)	78 000 ha
Défoliation par les insectes (1999) ^d	35 121 ha
Superficie brûlée (2001)	1 275 ha

INDUSTRIE FORESTIÈRE

Valeur des exportations (2001)	642,1 millions de \$
Papier journal	95 %
Bois d'œuvre de résineux	4 %
Principaux marchés à l'exportation (2001)	
États-Unis	59 %
Union européenne	24 %
Amérique du Sud et Amérique Centrale	13 %
Autres	4 %
Balance commerciale (2001)	625,4 millions de \$
Valeur des livraisons (1999)	non disponible
Exploitation forestière (1999)	137,9 millions de \$
Fabrication de produits en bois (1999)	58,1 millions de \$
Fabrication du papier (1999)	non disponible
Nombre d'établissements (1999)	
Exploitation forestière (1999)	94
Fabrication de produits en bois (1999)	35
Fabrication du papier (1999)	7
Emplois directs (2001)	
Traitements et salaires (1999)	non disponible
Exploitation forestière (1999)	32,5 millions de \$
Fabrication de produits en bois (1999)	11,6 millions de \$
Fabrication du papier (1999)	non disponible
Nouveaux investissements (2001)	
	non disponible

*Les droits de coupe et de propriété applicables à 69 % des terres publiques sur l'île de Terre-Neuve ont été concédés aux sociétés de pâtes et papiers par l'octroi de permis d'une durée de 99 ans aux termes de la 1905 Pulp and Paper Manufacturing Act et de la 1935 Bowater Act. En conséquence, les systèmes financier et juridique de la province considèrent ces terrains comme s'il s'agissait de propriétés privées.

Île-du-Prince-Édouard



Population
138 514
Superficie totale
0,57 million d'ha
Superficie du terrain
0,57 million d'ha
Terre forestière
0,29 million d'ha
Parcs provinciaux
1 500 ha

RESSOURCE FORESTIÈRE

Propriété	
Provinciale	7 %
Fédérale	1 %
Privée	92 %
Type de forêts	
Résineux	35 %
Mixtes	35 %
Feuillus	30 %
Possibilité annuelle de coupe (1999) ^a	0,5 million de m ³
Récolte (volume) – bois rond industriel (1999) ^b	0,7 million de m ³
Récolte (superficie) – bois rond industriel (1999)	5 780 ha
État des terres publiques récoltées (1999)^c	
Boisées (100 %)	44 500 ha
Défoliation par les insectes (2001) ^d	0
Superficie brûlée (2001)	27 ha

INDUSTRIE FORESTIÈRE

Valeur des exportations (2001)	14,8 millions de \$
Bois d'œuvre de résineux	84 %
Autres papiers et cartons	9 %
Autres produits	7 %
Principaux marchés à l'exportation (2001)	
États-Unis	98 %
Autres	2 %
Balance commerciale (2001)	14,7 millions de \$
Valeur des livraisons (1999)	
Exploitation forestière (1999)	7,8 millions de \$
Fabrication de produits en bois (1999)	41,1 millions de \$
Fabrication du papier (1999)	non disponible
Nombre d'établissements (1999)	
Exploitation forestière (1999)	47
Fabrication de produits en bois (1999)	8
Fabrication du papier (1999)	4
Emplois directs (2001)	
Traitements et salaires (1999)	non disponible
Exploitation forestière (1999)	2,0 millions de \$
Fabrication de produits en bois (1999)	6,0 millions de \$
Fabrication du papier (1999)	non disponible
Nouveaux investissements (2001)	
	non disponible

Nouvelle-Écosse



Population	942 691
Superficie totale	5,6 millions d'ha
Superficie du terrain	5,3 millions d'ha
Terre forestière	3,9 millions d'ha
Parcs provinciaux	30 507 ha

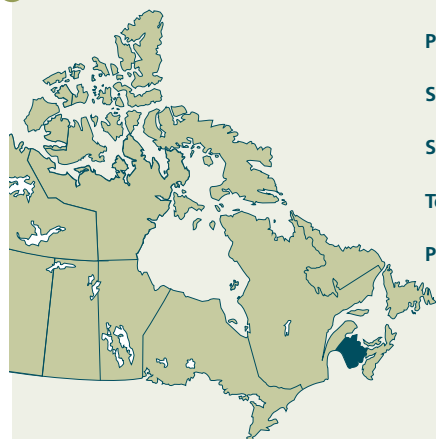
RESSOURCE FORESTIÈRE

Propriété	
Provinciale	28 %
Fédérale	3 %
Privée	69 %
Type de forêts	
Résineux	45 %
Mixtes	22 %
Feuillus	33 %
Possibilité annuelle de coupe (1999)^a	6,7 millions de m ³
Récolte (volume) – bois rond industriel (1999)^b	6,2 millions de m ³
Récolte (superficie) – bois rond industriel (1999)	49 680 ha
État des terres publiques récoltées (1999)^c	
Boisées (97 %)	191 000 ha
Peu boisées (3 %)	6 600 ha
Défoliation par les insectes (2001)^d	0 ha
Superficie brûlée (2001)	530 ha

INDUSTRIE FORESTIÈRE

Valeur des exportations (2001)	1,1 milliard de \$
Papier journal	28 %
Autres papiers et cartons	28 %
Pâte de bois	20 %
Bois d'œuvre de résineux	18 %
Autres produits	6 %
Principaux marchés à l'exportation (2001)	
États-Unis	72 %
Amérique du Sud et Amérique Centrale	12 %
Union européenne	10 %
Autres	6 %
Balance commerciale (2001)	1,1 milliard de \$
Valeur des livraisons (1999)	1,8 milliard de \$
Exploitation forestière (1999)	247,6 millions de \$
Fabrication de produits en bois (1999)	455,3 millions de \$
Fabrication du papier (1999)	1,1 milliard de \$
Nombre d'établissements (1999)	
Exploitation forestière (1999)	598
Fabrication de produits en bois (1999)	65
Fabrication du papier (1999)	12
Emplois directs (2001)	
Traitements et salaires (1999)	296,7 millions de \$
Exploitation forestière (1999)	35,9 millions de \$
Fabrication de produits en bois (1999)	77,7 millions de \$
Fabrication du papier (1999)	183,1 millions de \$
Nouveaux investissements (2001)	non disponible

Nouveau-Brunswick



Population	757 077
Superficie totale	7,3 millions d' ha
Superficie du terrain	7,2 millions d' ha
Terre forestière	6,1 millions d' ha
Parcs provinciaux	23 451

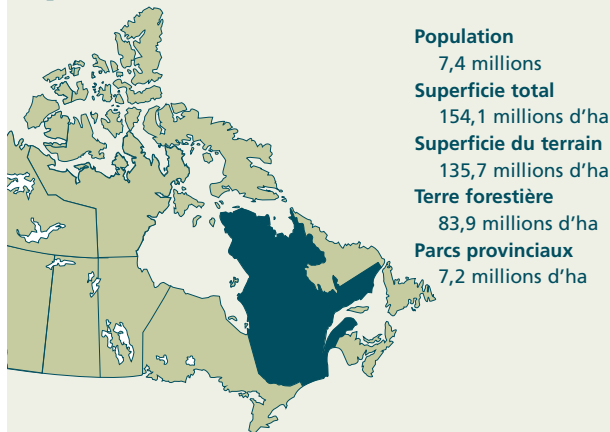
RESSOURCE FORESTIÈRE

Propriété	
Provinciale	48 %
Fédérale	1 %
Privée	51 %
Type de forêts	
Résineux	47 %
Mixtes	29 %
Feuillus	24 %
Possibilité annuelle de coupe (1999)^a	11,1 millions de m ³
Récolte (volume) – bois rond industriel (1999)^b	11,3 millions de m ³
Récolte (superficie) – bois rond industriel (1999)	111 077 ha
État des terres publiques récoltées (1999)^c	
Boisées (95 %)	572 000 ha
Peu boisées (5 %)	31 000 ha
Défoliation par les insectes (2001)^d	760 ha
Superficie brûlée (2001)	604 ha

INDUSTRIE FORESTIÈRE

Valeur des exportations (2001)	2,5 milliards de \$
Autres papiers et cartons	31 %
Bois d'œuvre de résineux	24 %
Pâte de bois	21 %
Papier journal	12 %
Autres produits	11 %
Principaux marchés à l'exportation (2001)	
États-Unis	84 %
Autres	6 %
Union européenne	5 %
Japon	3 %
Amérique du Sud et Amérique Centrale	2 %
Balance commerciale (2001)	2,2 milliards de \$
Valeur des livraisons (1999)	4,2 milliards de \$
Exploitation forestière (1999)	722,7 millions de \$
Fabrication de produits en bois (1999)	1,3 milliard de \$
Fabrication du papier (1999)	2,1 milliards de \$
Nombre d'établissements (1999)	
Exploitation forestière (1999)	1 063
Fabrication de produits en bois (1999)	936
Fabrication du papier (1999)	102
Emplois directs (2001)	
Traitements et salaires (1999)	18 300
Exploitation forestière (1999)	621,3 millions de \$
Exploitation forestière (1999)	99,8 millions de \$
Fabrication de produits en bois (1999)	212,3 millions de \$
Fabrication du papier (1999)	309,2 millions de \$
Nouveaux investissements (2001)	non disponible

Québec



Population
7,4 millions

Superficie totale
154,1 millions d'ha

Superficie du terrain
135,7 millions d'ha

Terre forestière
83,9 millions d'ha

Parcs provinciaux
7,2 millions d'ha

RESSOURCE FORESTIÈRE

Propriété	
Provinciale	89 %
Privée	11 %
Type de forêts	
Résineux	58 %
Mixtes	23 %
Feuillus	19 %
Possibilité annuelle de coupe (1999) ^a	58,2 millions de m ³
Récolte (volume) – bois rond industriel (2000) ^b	43,3 millions de m ³
Récolte (superficie) – bois rond industriel (1999)	384 208 ha
État des terres publiques récoltées (2000) ^c	
Boisées (96 %)	5,6 millions d'ha
Peu boisées (4 %)	208 000 ha
Défoliation par les insectes (2001) ^d	1,1 million d'ha
Superficie brûlée (2001)	33 068 ha

INDUSTRIE FORESTIÈRE

Valeur des exportations (2001)	12,2 milliards de \$
Autres papiers et cartons	34 %
Papier journal	25 %
Autres produits	16 %
Bois d'œuvre de résineux	15 %
Pâte de bois	7 %
Panneaux gaufrés	3 %
Principaux marchés à l'exportation (2001)	
États-Unis	88 %
Union européenne	6 %
Autres	4 %
Amérique du Sud et Amérique Centrale	2 %
Balance commerciale (2001)	10,4 milliards de \$
Valeur des livraisons (1999)	20,3 milliards de \$
Exploitation forestière (1999)	1,9 milliard de \$
Fabrication de produits en bois (1999)	7,7 milliards de \$
Fabrication du papier (1999)	10,7 milliards de \$
Nombre d'établissements (1999)	3 178
Exploitation forestière (1999)	2 265
Fabrication de produits en bois (1999)	702
Fabrication du papier (1999)	211
Emplois directs (2001)	109 300
Traitements et salaires (1999)	3,3 milliards de \$
Exploitation forestière (1999)	255,5 millions de \$
Fabrication de produits en bois (1999)	1,3 milliard de \$
Fabrication du papier (1999)	1,8 milliard de \$
Nouveaux investissements (2001)	1,0 milliard de \$

Ontario



Population
11,9 millions

Superficie totale
106,9 millions d'ha

Superficie du terrain
89,1 millions d'ha

Terre forestière
58,0 millions d'ha

Parcs provinciaux
7,0 millions d'ha

RESSOURCE FORESTIÈRE

Propriété	
Provinciale	88 %
Fédérale	1 %
Privée	11 %
Type de forêts	
Résineux	50 %
Mixtes	27 %
Feuillus	23 %
Possibilité annuelle de coupe (1999) ^a	0,4 million d'ha
Récolte (volume) – bois rond industriel (2000) ^b	28,1 millions de m ³
Récolte (superficie) – bois rond industriel (1999)	201 522 ha
État des terres publiques récoltées (1999) ^c	
Boisées (87 %)	3,9 millions d'ha
Peu boisées (13 %)	565 000 ha
Défoliation par les insectes (2001) ^d	13,5 millions d'ha
Superficie brûlée (2001)	10 733 ha

INDUSTRIE FORESTIÈRE

Valeur des exportations (2001)	9,5 milliards de \$
Autres papiers et cartons	40 %
Papier journal	18 %
Autres produits	16 %
Pâte de bois	11 %
Bois d'œuvre de résineux	9 %
Panneaux gaufrés	6 %
Principaux marchés à l'exportation (2001)	
États-Unis	97 %
Union européenne	1 %
Amérique du Sud et Amérique Centrale	1 %
Autres	1 %
Balance commerciale (2001)	3,7 milliards de \$
Valeur des livraisons (1999)	15,8 milliards de \$
Exploitation forestière (1999)	1,6 milliard de \$
Fabrication de produits en bois (1999)	5,1 milliards de \$
Fabrication du papier (1999)	9,1 milliards de \$
Nombre d'établissements (1999)	2 421
Exploitation forestière (1999)	1 657
Fabrication de produits en bois (1999)	475
Fabrication du papier (1999)	289
Emplois directs (2001)	83 500
Traitements et salaires (1999)	2,8 milliards de \$
Exploitation forestière (1999)	230,7 millions de \$
Fabrication de produits en bois (1999)	924,3 millions de \$
Fabrication du papier (1999)	1,7 milliard de \$
Nouveaux investissements (2001)	0,7 milliard de \$

Manitoba

Population

1,2 million

Superficie totale

65,0 millions d'ha

Superficie du terrain

54,8 millions d'ha

Terre forestière

26,3 millions d'ha

Parcs provinciaux

2,6 millions d'ha



Saskatchewan

Population

1,0 million

Superficie totale

65,2 millions d'ha

Superficie du terrain

57,1 millions d'ha

Terre forestière

28,8 millions d'ha

Parcs provinciaux

1,2 million d'ha



RESSOURCE FORESTIÈRE

Propriété

Provinciale	94 %
Fédérale	1 %
Privée	5 %

Type de forêts

Résineux	59 %
Mixtes	20 %
Feuillus	21 %

Possibilité annuelle de coupe (1999)^a 9,6 millions de m³

Récolte (volume) – bois rond industriel (1999)^b 2,2 millions de m³

Récolte (superficie) – bois rond industriel (1999) 15 509 ha

État des terres publiques récoltées (1999)^c

Boisées (94 %)	277 000 ha
Peu boisées (6 %)	17 000 ha

Défoliation par les insectes (1998)^d 181 614 ha

Superficie brûlée (2001) 86 199 ha

RESSOURCE FORESTIÈRE

Propriété

Provinciale	97 %
Fédérale	2 %
Privée	1 %

Type de forêts

Résineux	39 %
Mixtes	25 %
Feuillus	36 %

Possibilité annuelle de coupe (1999)^a 0,7 million de m³

Récolte (volume) – bois rond industriel (2000)^b 4,5 millions de m³

Récolte (superficie) – bois rond industriel (1999) 21 169 ha

État des terres publiques récoltées (1999)^c

Boisées (36 %)	150 000 ha
Peu boisées (64 %)	269 000 ha

Défoliation par les insectes (2001)^d 438 883 ha

Superficie brûlée (2001) 183 820 ha

INDUSTRIE FORESTIÈRE

Valeur des exportations (2001)	593,4 millions de \$
Autres produits	28 %
Autres papiers et cartons	23 %
Papier journal	20 %
Bois d'œuvre de résineux	16 %
Panneaux gauffrés	13 %

Principaux marchés à l'exportation (2001)

États-Unis	99 %
Autres	1 %

Balance commerciale (2001) 216,5 millions de \$

Valeur des livraisons (1999) 1,1 milliard de \$

Exploitation forestière (1999)	124,3 millions de \$
Fabrication de produits en bois (1999)	525,5 millions de \$
Fabrication du papier (1999)	422,6 millions de \$

Nombre d'établissements (1999) 248

Exploitation forestière (1999)	179
Fabrication de produits en bois (1999)	48
Fabrication du papier (1999)	21

Emplois directs (2001) 8 800

Traitements et salaires (1999) 397,5 millions de \$

Exploitation forestière (1999)	15,5 millions de \$
Fabrication de produits en bois (1999)	91,2 millions de \$
Fabrication du papier (1999)	290,8 millions de \$

Nouveaux investissements (2001) non disponible

INDUSTRIE FORESTIÈRE

Valeur des exportations (2001)	656,8 millions de \$
Autres papiers et cartons	40 %
Pâte de bois	36 %
Bois d'œuvre de résineux	21 %
Panneaux gauffrés	2 %
Autres produits	1 %

Principaux marchés à l'exportation (2001)

États-Unis	80 %
Union européenne	9 %
Autres	7 %
Japon	2 %
Amérique du Sud et Amérique Centrale	2 %

Balance commerciale (2001) 544,2 millions de \$

Valeur des livraisons (1999) 927,7 millions de \$

Exploitation forestière (1999)	175,0 millions de \$
Fabrication de produits en bois (1999)	335,5 millions de \$
Fabrication du papier (1999)	417,2 millions de \$

Nombre d'établissements (1999) 283

Exploitation forestière (1999)	237
Fabrication de produits en bois (1999)	40
Fabrication du papier (1999)	6

Emplois directs (2001) 5 100

Traitements et salaires (1999) 155,9 millions de \$

Exploitation forestière (1999)	23,2 millions de \$
Fabrication de produits en bois (1999)	63,9 millions de \$
Fabrication du papier (1999)	68,8 millions de \$

Nouveaux investissements (2001) non disponible

Alberta

Population	3,1 millions
Superficie totale	66,1 millions d'ha
Superficie du terrain	64,4 millions d'ha
Terre forestière	38,2 millions d'ha
Parcs provinciaux	1,9 million d'ha



Colombie-Britannique

Population	4,1 millions
Superficie totale	94,8 millions d'ha
Superficie du terrain	93,0 millions d'ha
Terre forestière	60,6 millions d'ha
Parcs provinciaux	11,3 millions d'ha



RESSOURCE FORESTIÈRE

Propriété	
Provinciale	87 %
Fédérale	9 %
Privée	4 %
Type de forêts	
Résineux	44 %
Mixtes	23 %
Feuillus	33 %
Possibilité annuelle de coupe (1999) ^a	27,3 millions de m ³
Récolte (volume) – bois rond industriel (2000) ^b	21,9 millions de m ³
Récolte (superficie) – bois rond industriel (1999)	42 210 ha
État des terres publiques récoltées (1999)^c	
Boisées (67 %)	662 000 ha
Peu boisées (33 %)	332 000 ha
Défoliation par les insectes (2001) ^d	3,6 millions d'ha
Superficie brûlée (2001)	153 459 ha

INDUSTRIE FORESTIÈRE

Valeur des exportations (2001)	2,8 milliards de \$
Pâte de bois	46 %
Bois d'œuvre de résineux	24 %
Panneaux gauffrés	12 %
Autres produits	8 %
Papier journal	7 %
Autres papiers et cartons	3 %
Principaux marchés à l'exportation (2001)	
États-Unis	71 %
Autres	12 %
Japon	9 %
Union européenne	8 %
Balance commerciale (2001)	2,6 milliards de \$
Valeur des livraisons (1999)	4,8 milliards de \$
Exploitation forestière (1999)	621,3 millions de \$
Fabrication de produits en bois (1999)	2,7 milliards de \$
Fabrication du papier (1999)	1,5 milliard de \$
Nombre d'établissements (1999)	651
Exploitation forestière (1999)	478
Fabrication de produits en bois (1999)	145
Fabrication du papier (1999)	28
Emplois directs (2001)	20 800
Traitements et salaires (1999)	774,3 millions de \$
Exploitation forestière (1999)	95,7 millions de \$
Fabrication de produits en bois (1999)	471,4 millions de \$
Fabrication du papier (1999)	207,2 millions de \$
Nouveaux investissements (2001)	0,3 milliard de \$

RESSOURCE FORESTIÈRE

Propriété	
Provinciale	95 %
Fédérale	1 %
Privée	4 %
Type de forêts	
Résineux	89 %
Mixtes	8 %
Feuillus	3 %
Possibilité annuelle de coupe (1999) ^a	71,7 millions de m ³
Récolte (volume) – bois rond industriel (2000) ^b	75,0 millions de m ³
Récolte (superficie) – bois rond industriel (1999)	176 312 ha
État des terres publiques récoltées (1999)^c	
Boisées (81 %)	3,2 millions d'ha
Peu boisées (19 %)	737 000 ha
Défoliation par les insectes (1999) ^d	non disponible
Superficie brûlée (2001)	9 668 ha

INDUSTRIE FORESTIÈRE

Valeur des exportations (2001)	14,1 milliards de \$
Bois d'œuvre de résineux	46 %
Pâte de bois	22 %
Autres produits	15 %
Autres papiers et cartons	10 %
Papier journal	4 %
Panneaux gauffrés	3 %
Principaux marchés à l'exportation (2001)	
États-Unis	65 %
Japon	15 %
Autres	10 %
Union européenne	9 %
Amérique du Sud et Amérique Centrale	1 %
Balance commerciale (2001)	12,9 milliards de \$
Valeur des livraisons (1999)	24,0 milliards de \$
Exploitation forestière (1999)	6,3 milliards de \$
Fabrication de produits en bois (1999)	11,7 milliards de \$
Fabrication du papier (1999)	6,1 milliards de \$
Nombre d'établissements (1999)	3 634
Exploitation forestière (1999)	3 050
Fabrication de produits en bois (1999)	524
Fabrication du papier (1999)	60
Emplois directs (2001)	90 600
Traitements et salaires (1999)	3,8 milliards de \$
Exploitation forestière (1999)	931,0 millions de \$
Fabrication de produits en bois (1999)	1,9 milliard de \$
Fabrication du papier (1999)	988,2 millions de \$
Nouveaux investissements (2001)	0,6 milliard de \$

Territoire du Yukon

Population
29 885
Superficie totale
48,3 millions d'ha
Superficie du terrain
47,9 millions d'ha
Terre forestière
27,5 millions d'ha



RESSOURCE FORESTIÈRE

Propriété	
Fédérale	100 %
Type de forêts	
Résineux	79 %
Mixtes	19 %
Feuillus	2 %
Possibilité annuelle de coupe (1999) ^a	352 200 m ³
Récolte (volume) – bois rond industriel (1999) ^b	253 326 m ³
Récolte (superficie) – bois rond industriel (1999)	1 034 ha
État des terres publiques récoltées (1999)^c	
Boisées (45 %)	5 700 ha
Peu boisées (55 %)	7 000 ha
Défoliation par les insectes (1999) ^d	non disponible
Superficie brûlée (2001)	17 772 ha

INDUSTRIE FORESTIÈRE

Valeur des exportations (2001)	3,0 millions de \$
Bois d'œuvre de résineux	74 %
Autres produits	24 %
Panneaux gaufrés	2 %
Principaux marchés à l'exportation (2001)	
États-Unis	100 %
Balance commerciale (2001)	2,9 millions de \$

Territoires du Nord-Ouest

Population
40 860
Superficie totale
342,6 millions d'ha
Superficie du terrain
329,3 millions d'ha
Terre forestière
61,4 millions d'ha



RESSOURCE FORESTIÈRE

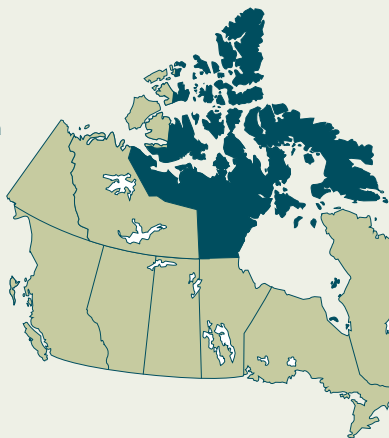
Propriété	
Fédérale	100 %
Type de forêts	
Résineux	33 %
Mixtes	58 %
Feuillus	9 %
Possibilité annuelle de coupe (1999) ^a	236 500 m ³
Récolte (volume) – bois rond industriel (1999) ^b	71 271 m ³
Récolte (superficie) – bois rond industriel (1999)	547 ha
État des terres publiques récoltées (1999)^c	
Boisées (15 %)	440 ha
Peu boisées (85 %)	2 600 ha
Défoliation par les insectes (1999) ^d	487 556 ha
Superficie brûlée (2001)	177 814 ha

INDUSTRIE FORESTIÈRE

Valeur des exportations (2001)	1,1 million de \$
Bois d'œuvre de résineux	83 %
Autres produits	17 %
Principaux marchés à l'exportation (2001)	
États-Unis	100 %
Balance commerciale (2001)	1,1 million de \$

Nunavut

Population
28 159
Superficie totale
199,4 millions d'ha



INDUSTRIE FORESTIÈRE

Valeur des exportations (1999)	92 784 \$
Bois d'œuvre de résineux	100 %
Principaux marchés à l'exportation (1999)	
États-Unis	100 %

REMARQUES

Sources des données

Statistique Canada, Environnement Canada, l'Association des produits forestiers du Canada, le Service canadien des forêts de Ressources naturelles Canada, la Base nationale de données sur les forêts et le Centre interservices des feux de forêts du Canada constituent les principales sources de données. La plus grande partie de l'information pour la Base nationale de données sur les forêts a été recueillie par les ministères provinciaux et territoriaux des ressources naturelles. Lors de la publication de ce rapport, les données étaient préliminaires. Lorsque les données seront complètes, elles seront disponibles à la Base nationale de données sur les forêts sur Internet à l'adresse : <http://infdp.ccfm.org>

Terres forestières

Les données concernant les terres forestières du Canada proviennent de l'Inventaire des forêts du Canada 1991 (révisé en 1994). La carte de la page 14 montre les limites du territoire forestier.

Ressources forestières

Les données sur la propriété sont présentées pour la superficie totale des terres forestières.

^a Possibilité annuelle de coupe : Le niveau de récolte annuel établi par les provinces et les territoires est connu sous le nom de « possibilité annuelle de coupe » (PAC). La PAC comprend des données à la fois pour les résineux et les feuillus. Les données pour la PAC de Terre-Neuve, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Québec et du Manitoba comprennent les terres fédérales, provinciales et privées. Compte tenu des différences mentionnées ci-dessous, on ne peut calculer une PAC nationale simplement en additionnant les PAC provinciales et territoriales.

- La PAC nationale qui apparaît à la page 14 a été obtenue en estimant certaines données pour les terres fédérales et privées et en convertissant en volume les données ayant trait à l'Ontario.
- L'Ontario fournit des données pour la PAC (appelée dans cette province « perte maximale tolérable ») en hectares seulement.
- Les données pour l'Alberta et l'Ontario ne comprennent pas les terres privées.
- Les données pour la Saskatchewan ne comprennent que les terres fédérales.
- La PAC pour la Colombie-Britannique ne comprend pas toutes les terres privées.

^b Récolte : Les données nationales et provinciales pour la récolte ne comprennent que les données sur le bois rond industriel. Les niveaux de récolte pour le bois de chauffage ou le bois de feu peuvent atteindre jusqu'à 2,2 millions de mètres cubes dans une seule province, et ne sont pas inclus dans les tableaux de récolte.

• La PAC pour la Colombie-Britannique ne comprend pas toutes les terres privées, mais les données sur la récolte les incluent. Le taux annuel de récolte peut fluctuer et dans certains cas excéder la PAC. Toutefois, sur une période de cinq ans, les données sur la récolte devraient être équivalentes à la PAC ou moins élevées.

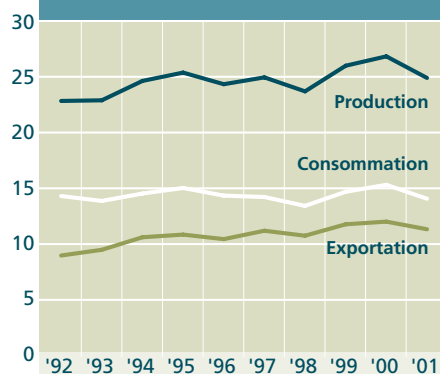
^c État des terres publiques récoltées : Ces données reflètent la superficie cumulative récoltée depuis 1975. Les données pour les terres privées ne sont pas incluses (sauf pour l'Île-du-Prince-Édouard). Le terme « boisé » se rapporte à une terre dont le couvert forestier rencontre certaines normes de production de bois établies par des services d'aménagement forestier de chaque province et territoire. Le terme « peu boisé » se rapporte à une terre exploitée qui nécessite des traitements sylvicoles, tels la préparation de terrain, la plantation, l'ensemencement ou le désherbage, pour être conforme aux normes établies. Cette catégorie comprend également les terres qui n'ont pas encore été inventoriées. Une portion significative des superficies récemment récoltées sera toujours considérée comme insuffisamment boisée compte tenu de la période de temps qui s'écoule entre la coupe et le moment où la régénération est observable. Le faible pourcentage de la superficie récoltée chaque année pour la construction des chemins d'accès n'est pas inclus dans ces données.

^d Défoliation par les insectes : Les données sur les insectes proviennent des organismes provinciaux et territoriaux. Elles ne comprennent que les cas de défoliation modérée à sévère. La défoliation ne conduit pas toujours à la mortalité; par exemple, des peuplements frappés par une défoliation modérée parviennent souvent à se rétablir sans être trop affectée dans leur croissance. Les données sur la défoliation sont présentées par type d'insectes. Puisqu'une région donnée peut être affectée par plus d'un insecte à la fois, on peut alors obtenir un compte en double ou en triple, ce qui donne une surévaluation de la superficie totale défoliée.

^e Les données totales pour le Canada proviennent du Centre interservices des feux de forêts du Canada. Les superficies brûlées comprennent les superficies à l'intérieur des parcs nationaux.

STATISTIQUES FORESTIÈRES*

Pâte de bois (millions de tonnes)

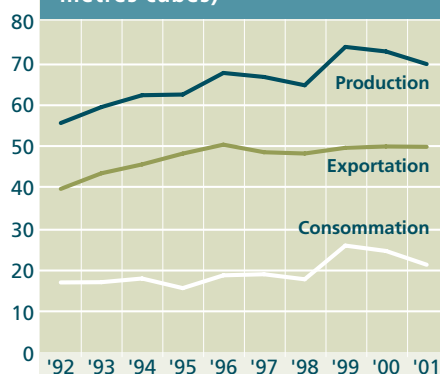


Pâte de bois (2001)

Au Canada, environ les deux tiers du papier produit est destiné aux marchés d'exportation. Lorsque les exportations canadiennes de papier ralentissent, la consommation de pâte de bois fait de même. C'est ce qui s'est produit en 2001 alors que les exportations de papier et la consommation de pâte de bois ont diminué par rapport au niveau record de l'année précédente. Cette mauvaise conjoncture n'était pas réservée qu'au Canada. La production de papier a ralenti chez nos voisins américains, diminuant leur besoin en pâte de bois et nuisant par le fait même à nos exportations. La consommation domestique et les exportations de pâte de bois ayant diminué, la production a suivi la même tendance.

2001	Millions de tonnes	Changement annuel	
		1 an	10 ans
Production	24,9	-7,3 %	0,9 %
Exportations	11,2	-5,8 %	2,4 %
Consommation	14,0	-8,2 %	-0,2 %

Bois d'œuvre (millions de mètres cubes)



Bois d'œuvre (2001)

L'Accord canado-américain sur le bois d'œuvre résineux a pris fin en mars 2001, mettant fin à cinq ans de quotas sur les exportations canadiennes de bois d'œuvre vers les États-Unis. L'industrie américaine a immédiatement repris la guerre commerciale qu'elle avait entreprise vingt ans auparavant. En réponse aux accusations de l'industrie américaine, le Département du Commerce des États-Unis a imposé des droits compensatoires et antidumping sur les importations de bois d'œuvre canadien. Le Canada conteste cette décision américaine auprès de l'Organisation mondiale du commerce et de l'Accord de libre échange nord-américain. Malgré ces disputes commerciales, les exportations canadiennes de bois d'œuvre vers les États-Unis ont augmenté en 2001. Malheureusement, les exportations vers les autres pays ont fléchi, ce qui a fait reculer les exportations totales de 0,2 %. Malgré une année record de constructions domiciliaires au Canada, la consommation domestique de bois d'œuvre a diminué.

2001	Millions mètres cubes	Changement annuel	
		1 an	10 ans
Production	69,9	-4,2 %	2,3 %
Exportations	50,0	-0,2 %	2,3 %
Consommation	21,5	-13,3 %	2,2 %

*Voir « Sources des données » à la page 21.

Exportations des produits forestiers (2001)

Bien qu'en baisse par rapport à l'année record de 2000, les exportations de produits forestiers en 2001 se sont élevées à 44,1 milliards de dollars. Une baisse mondiale de la demande de pâte de bois a fait chuter les prix de près de 25 %, faisant passer la valeur des exportations de 9,9 milliards de dollars en 2000 à 7,2 milliards de dollars en 2001. Les prix du bois d'œuvre résineux et du papier journal ont également subi un recul, ce qui a affecté la valeur des exportations, mais dans une moindre mesure que la pâte de bois. Seules les exportations des autres produits forestiers ont augmenté, confirmant une tendance observée depuis longtemps. Il y a dix ans, les produits forestiers autres que le papier journal, la pâte de bois et le bois d'œuvre résineux représentaient 25 % des exportations totales des produits forestiers, alors qu'en 2001, ce pourcentage atteignait 43 %. Les produits forestiers canadiens exportés sont plus diversifiés et l'on constate que les trois piliers traditionnels des produits forestiers d'exportation laissent de la place à une multitude de nouveaux produits.

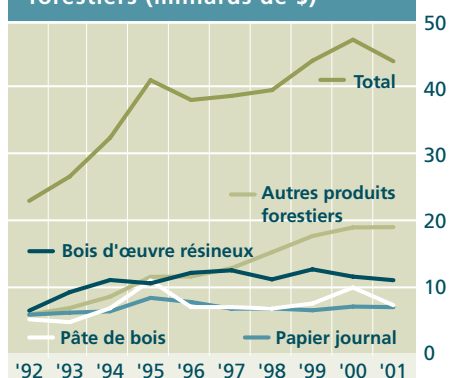
2001	Milliards de \$	Changement annuel	
		1 an	10 ans
Total	44,1	-6,9 %	6,7 %
Autres produits forestiers	19,0	0,2 %	12,6 %
Bois d'œuvre résineux	11,0	-4,7 %	5,6 %
Pâte de bois	7,2	-27,1 %	3,6 %
Papier journal	7,0	-1,2 %	1,8 %

Balance commerciale (2001)

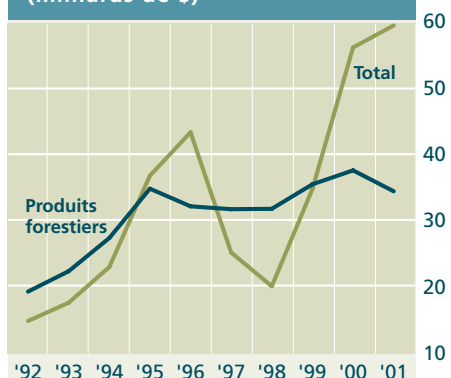
La balance commerciale est obtenue en soustrayant les importations des exportations. En 2001, la balance commerciale canadienne était excédentaire de 59,3 milliards de dollars, ce qui signifie que nos exportations ont très largement dépassé nos importations. Cet excédent commercial était en grande partie dû aux produits forestiers dont les exportations s'élevaient à 44,1 milliards de dollars contre des importations de 9,8 milliards de dollars, donnant une balance commerciale de 34,3 milliards de dollars. Toutes les provinces et territoires ont présenté un excédent commercial pour les produits forestiers en 2001, mais ce sont la Colombie-Britannique et le Québec qui y ont le plus contribué, avec une balance commerciale de 12,9 et de 10,4 milliards de dollars respectivement; viennent ensuite l'Ontario, l'Alberta et le Nouveau-Brunswick avec 3,7, 2,6 et 2,2 milliards de dollars.

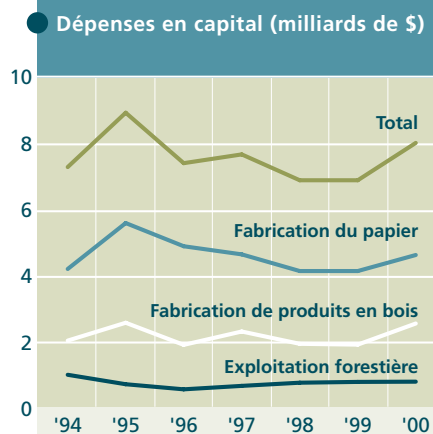
2001	Milliards de \$	Changement annuel	
		1 an	10 ans
Balance commerciale	59,4	5,9 %	14,9 %
Contribution des produits forestiers	34,4	-8,4 %	6,0 %

Exportations des produits forestiers (milliards de \$)



Balance commerciale (milliards de \$)

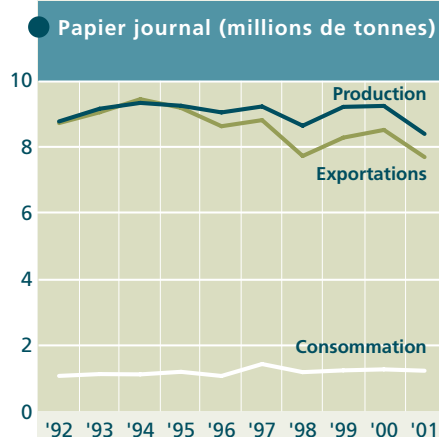




Dépenses en capital (2000)

Les dépenses en capital se divisent en deux grandes catégories : les nouveaux investissements et les réparations. Les nouveaux investissements permettent à l'industrie d'accroître sa capacité de production, alors que les réparations maintiennent en opération le parc industriel existant. Les dépenses en réparations de l'ensemble de l'industrie forestière oscillent normalement entre 3,2 et 3,5 milliards de dollars annuellement, alors que les dépenses en immobilisations sont en moyenne de 4 milliards de dollars, mais fluctuent davantage. En l'an 2000, les nouveaux investissements se sont élevés à 4,5 milliards de dollars grâce à une année exceptionnelle dans l'industrie du bois, pendant que les dépenses en réparations atteignaient 3,5 milliards de dollars, pour un total de 8 milliards de dollars de dépenses en capital dans l'industrie forestière canadienne.

2000	Milliards de \$	Changement annuel	
		1 an	5 ans
Total	8,0	19,9 %	1,6 %
Fabrication de produits en bois	2,6	33,0 %	5,9 %
Fabrication du papier	4,6	17,3 %	-1,1 %
Exploitation forestière	0,8	1,0 %	6,9 %



Papier journal (2001)

Le Canada est le premier producteur mondial de papier journal et près de 92 % de sa production est destinée aux marchés d'exportation. En 2001, la demande américaine, tout comme la demande canadienne a fléchi en même temps que les exportations outre-mers diminuaient, affectant aussitôt notre production de papier journal. Depuis plusieurs années, la demande pour ce produit stagne, alors que celle de papier non couché qui sert, entre autres, à produire des encarts publicitaires dans les journaux est en forte hausse. Les producteurs canadiens se sont adaptés à cette situation en modifiant des machines à papier pour qu'elles produisent, à partir de pâte mécanique, du papier non couché au lieu du papier journal. Aujourd'hui, près de la moitié du papier non couché fabriqué en Amérique du Nord provient du Canada.

2001	Millions de tonnes	Changement annuel	
		1 an	10 ans
Production	8,3	-9,2 %	-0,4 %
Exportations	7,7	-9,7 %	-1,2 %
Consommation	1,2	-3,2 %	1,4 %

Recyclage de vieux papiers et cartons (2001)

Pour la première fois depuis au moins dix ans, les fabricants canadiens de papier ont réduit leur utilisation de fibres recyclées. Cette diminution de 4,4 % est toutefois bien inférieure à celle de 8,2 % de pâte de bois. On peut donc dire que malgré la diminution d'utilisation de papier recyclé, le contenu en fibres recyclées a augmenté au Canada en 2001. En l'an 2000, pour chaque tonne de pâte de bois, les fabricants de papier utilisaient 330 kilogrammes de vieux papiers, alors qu'en l'an 2001, cette quantité atteignait 343 kilogrammes. La diminution de l'utilisation de papier recyclé provient de la baisse de production de papier et non pas de la baisse du recyclage.

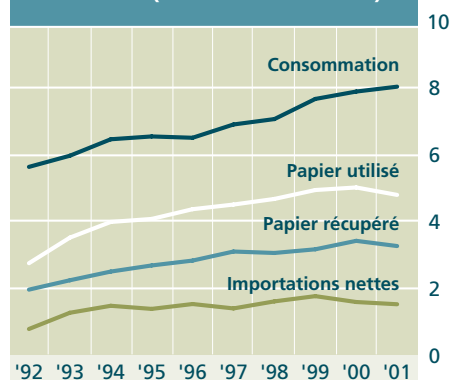
2001	Millions de tonnes	Changement annuel	
		1 an	10 ans
Consommation de papiers et cartons	8,1	1,8 %	4,3 %
Récupération de vieux papiers	3,3	-4,5 %	6,6 %
Utilisation de vieux papiers	4,8	-4,4 %	7,4 %
Importations nettes de vieux papiers	1,5	-4,2 %	9,4 %

Emploi (2001)

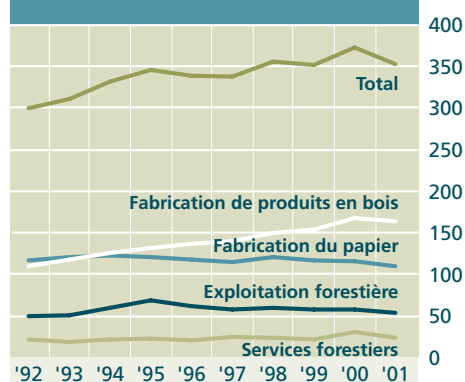
Environ 20 000 emplois ont été perdus dans le secteur forestier canadien entre 2000 et 2001, soit presque le gain qui avait été enregistré entre 1999 et 2000. Le nombre d'emplois en 2001 est donc revenu au niveau de celui de 1999. Tous les secteurs ont été affectés mais celui des pâtes et papiers l'a été davantage, suivi de près par les exploitations forestières et les services forestiers. L'industrie du bois s'en est tirée mieux que les autres avec une perte de 3 000 emplois.

2001	Années-personnes	Changement annuel	
		1 an	10 ans
Total	352 800	-5,5 %	1,6 %
Fabrication de produits en bois	164 300	-2,0 %	4,1 %
Fabrication du papier	110 500	-5,1 %	-1,0 %
Exploitation forestière	54 600	-7,8 %	1,0 %
Services forestiers	24 300	-22,0 %	1,0 %

Recyclage de vieux papiers et cartons (millions de tonnes)



Emploi (milliers d'emplois)







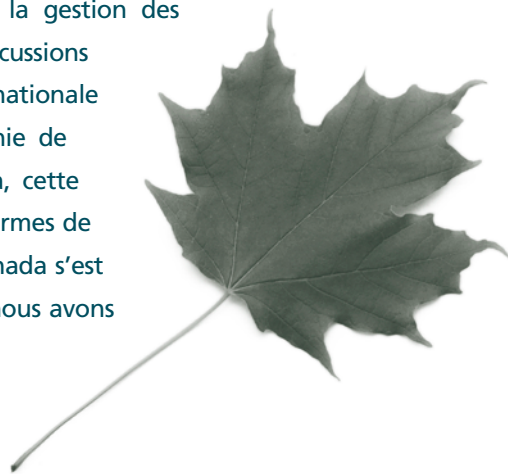
● Article de **fond**



● LES FORÊTS DU CANADA DIX ANNÉES D'ÉVOLUTION

Nombreux sont ceux pour qui 1992 a été une année charnière pour les forêts de la planète. En juin de la même année, les représentants de 178 pays — presque tous les pays du monde — se sont rencontrés à Rio de Janeiro, au Brésil, à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED). Cette conférence était l'aboutissement de deux années de discussions internationales intenses sur le développement durable.

Les accords de Rio ont eu une influence incommensurable sur la gestion des ressources naturelles de la planète. Pour le secteur forestier, les répercussions ont été énormes. La CNUED, première véritable tentative internationale visant à traiter des questions forestières, a inauguré une décennie de coopération internationale sans précédent à ce sujet. Au Canada, cette décennie a été l'occasion de progrès pour le secteur forestier, en termes de politiques, de planification et de pratiques forestières. À Rio, le Canada s'est engagé, face au monde, à favoriser la foresterie durable. Depuis, nous avons prouvé au monde que c'était un engagement réaliste.



● 1992 — LE MONDE RÉUNI À RIO

La CNUED, ou Sommet de la Terre de Rio, s'est tenue à un moment où, partout dans le monde, on s'intéressait beaucoup aux forêts. De fait, bon nombre d'activités du Sommet et de rencontres subséquentes ont découlé de cet intérêt à l'égard des forêts de la planète. Malgré l'accord des dirigeants mondiaux pour l'adoption d'un cadre international de gestion durable des forêts, les participants de la CNUED étaient fort divisés sur plusieurs questions forestières, en grande partie en raison des différences de priorités des pays industrialisés et des pays en développement.

Le Canada a été l'un des chefs de file de cette conférence, spécialement dans les discussions portant sur la foresterie durable, surtout en raison des progrès réalisés au pays dans ce domaine. Plusieurs mois avant le Sommet, le Canada avait adopté une stratégie nationale sur les forêts, devenant le premier pays à prendre un engagement national en faveur de la foresterie durable. Le Canada donnait ainsi l'exemple aux autres pays.

L'une des priorités du Canada, à la CNUED, était de voir les pays s'entendre sur une définition du développement forestier durable et une façon de le mesurer. Pour le Canada, l'adoption de critères scientifiques internationaux devait permettre d'uniformiser le marché des produits forestiers et favoriser une gestion forestière durable. Même si l'espoir canadien de voir ces critères s'inscrire dans une entente ayant force obligatoire a été déçu, le Sommet a néanmoins ouvert la voie à l'élaboration, par la suite, de nombreux critères et d'indicateurs.

Outre la conclusion d'ententes et d'accords importants, le Sommet a donné lieu à diverses tribunes où les pays ont poursuivi les discussions au sujet des forêts, lesquelles ont amené les gouvernements à s'entendre sur les lignes directrices de programmes forestiers nationaux ainsi que sur des propositions d'action détaillées. Aujourd'hui, c'est le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) qui se charge de ce travail, mais aussi de la surveillance, de l'évaluation et des rapports d'avancement. Le FNUF est aidé en cela par de

nombreux groupes internationaux voués à la foresterie durable, dont la Commission mondiale des forêts et du développement durable, le Partenariat de coopération sur les forêts et le Programme d'action du G8 sur les forêts.

Nul doute que le Sommet de la Terre, à Rio, a marqué le début d'une nouvelle ère de coopération internationale sur les forêts. Aujourd'hui, il existe un large consensus à l'effet que les questions forestières touchent tous les pays du monde et on reconnaît davantage les multiples avantages et services que procurent les forêts. On est également conscient que le maintien de ces avantages et services repose sur de bons programmes forestiers nationaux. La foresterie durable est avantageuse pour tous les pays, mais c'est chacun chez soi qu'il faut commencer à l'appliquer.

« Depuis Rio, [...] Nous avons pris davantage conscience de notre responsabilité à l'égard des forêts de la planète. [...] Les pays industrialisés et les pays en développement reconnaissent de plus en plus la portée et l'ampleur de nombreuses questions forestières. »

*Jagmohan Maini
Coordonnateur et chef du secrétariat du
Forum des Nations Unies sur les forêts*

● 1992-2002 - UNE DÉCENNIE DE CHANGEMENT

Le principal document de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) en ce qui a trait aux forêts de la planète est la Déclaration de principes, non juridiquement contraignante mais faisant autorité, pour un consensus mondial sur la gestion, la conservation et le développement durable de tous les types de forêts (« principes forestiers de la CNUED »). En adoptant ces principes, les pays représentés à la CNUED se sont engagés à promouvoir la bonne gestion des forêts de la planète.

Même s'ils ne sont pas juridiquement contraignants, les principes forestiers offrent un cadre international de gestion forestière durable. Depuis le Sommet, ce cadre a permis d'élaborer des programmes forestiers nationaux fondés sur des critères et des indicateurs de gestion forestière, de reconnaître les multiples avantages de la forêt et de prendre des mesures pour maintenir les biens, les services et les avantages qui en découlent pour tous.

Les principes forestiers, énoncés dans le préambule du document, ont essentiellement pour but « de contribuer à la gestion, à la conservation et au développement durable des forêts, et de prévoir les multiples fonctions et usages complémentaires de celles-ci ». Les 15 principes (et sous-principes) adoptés, tous axés sur cet objectif, tiennent compte des aspects différents mais complémentaires des forêts — environnementaux, sociaux et économiques — et énoncent la façon pour les pays de les équilibrer afin de bien gérer et utiliser les ressources forestières.

Les principes forestiers de la CNUED ont suscité au Canada comme dans d'autres pays forestiers une décennie de changement. Depuis le Sommet de Rio, les politiques et les pratiques forestières canadiennes ont évolué en fonction de nos préoccupations croissantes et de nos nouvelles attentes. Voici un aperçu de cette évolution quant aux principes forestiers qui s'appliquent au Canada.

Élaboration d'une politique nationale

*Principe forestier 2 a) de la CNUED

Les États ont le droit [...] d'utiliser, de gérer et d'exploiter leurs forêts conformément à leurs besoins en matière de développement [...] et sur la base de politiques nationales en harmonie avec les principes du développement durable [...]

**Quelques principes forestiers de la CNUED ont été reformulés afin de les rendre davantage conformes à la terminologie actuellement en usage au Canada.*

Bien avant que la CNUED assujettisse l'utilisation des forêts à des politiques nationales d'exploitation durable, le Canada avait commencé l'ébauche de son propre plan d'exploitation viable des forêts. Au cours des années 1980, il a élaboré deux stratégies nationales pour orienter les actions de la communauté forestière dans ce domaine. Par la suite, en 1990, surtout en raison de l'appel au développement durable lancé par l'influent rapport Brundtland, le Canada a amorcé un vaste processus de consultation.

La même année, les ministres des forêts fédéral, provinciaux et territoriaux ont cherché à obtenir un consensus national sur la façon de gérer les forêts du Canada. Cela a donné lieu au plus grand débat public de l'histoire canadienne sur les forêts entre les gouvernements, les défenseurs de la faune, l'industrie, les Premières nations, les professionnels de la forêt, les propriétaires de boisés privés, les universitaires et bien d'autres groupes. Finalement, en mars 1992, les

STRATÉGIE NATIONALE SUR LES FORÊTS

Le Canada a raison d'être fier de sa Stratégie nationale sur les forêts. En effet, c'est elle qui a amené la communauté forestière à s'orienter vers la foresterie durable, et favorisé du coup l'adoption de nouvelles lois et politiques forestières, le renouvellement des programmes nationaux, l'élaboration de stratégies locales et régionales ainsi que le développement d'outils et de pratiques de gestion forestière durable. Voici des exemples d'incidence de la Stratégie.

- La Stratégie insiste sur les avantages multiples. Des provinces et des territoires ont tenu compte de cet aspect dans leur législation forestière, reconnaissant les avantages socio-économiques liés à la diversité des forêts.
- La Stratégie fait de la saine intendance une priorité. Le Canada a renouvelé son engagement à promouvoir la biodiversité et à protéger les écosystèmes fragiles, les bassins hydrographiques et les sources d'eau potable en rendant publique, en 1998, une nouvelle version de la Stratégie canadienne de la biodiversité.
- La Stratégie insiste sur l'importance de rendre compte de la durabilité des forêts. Le Canada a adopté, en 1995, un Cadre des critères et indicateurs composé de six critères et de 83 indicateurs de mesure de la gestion forestière durable et publié, en 1997, son premier rapport technique sur les critères et indicateurs, lequel a été suivi d'un rapport d'étape national en août 2000.

Canadiens ont dévoilé leur nouvelle *Stratégie nationale sur les forêts, Durabilité des forêts : Un engagement canadien*, alors que 29 représentants gouvernementaux et non gouvernementaux signaient le premier Accord canadien sur les forêts. Cinq années plus tard, on a mis à jour la stratégie (1998-2003) et 52 intervenants ont endossé le deuxième Accord canadien sur les forêts.

La Stratégie nationale sur les forêts du Canada témoigne d'un effort collectif pour harmoniser les attentes de ceux qui gèrent les forêts et de ce ceux qui les utilisent et offre une vision et des objectifs communs. Ces attentes sont exprimées dans les neuf orientations stratégiques du document, dont plusieurs reflètent les principes forestiers de la CNUED : écosystèmes forestiers, saine intendance, participation du public, sciences et technologie, collectivités forestières et

Autochtones. L'élaboration de la Stratégie a permis de regrouper les attentes et d'en arriver à un consensus, ce qui n'est guère facile dans un pays où il y a de nombreuses régions forestières et où le pouvoir politique est très décentralisé, 71 pour cent des terres forestières étant de compétence provinciale.

Dans la foulée de la CNUED, qui insistait sur le fait que la forêt relève d'une responsabilité commune, la Stratégie nationale sur les forêts du Canada a adopté une approche volontaire, non réglementée, et confie la responsabilité d'une saine gestion des forêts à la communauté forestière. Même si elle insiste sur les objectifs des signataires de l'Accord canadien sur les forêts, il appartient à chaque organisation de décider de la façon de s'y conformer. Par souci de transparence, un comité indépendant évalue sa

mise en application à moyen et à long terme et présente un rapport aux Canadiens.

La Stratégie nationale sur les forêts a eu des répercussions tant au pays qu'à l'étranger. Celle de 1992 a fait du Canada le premier pays au monde à s'engager à réaliser la gestion durable de ses forêts. D'où son rôle prédominant à Rio et à l'occasion d'autres rencontres internationales. Sa stratégie a également inspiré l'élaboration des politiques nationales sur les forêts d'autres pays. Au début de 2003, les Canadiens se donneront leur cinquième Stratégie nationale sur les forêts, d'une portée plus stratégique, dans le cadre d'une vaste consultation publique nationale.

Pour en savoir plus sur la Stratégie nationale sur les forêts du Canada, consulter le site Internet <http://csnf.foret.ca>

Gestion des multiples avantages forestiers

Principe forestier 2 b) de la CNUED

Les ressources et les terres forestières doivent être gérées de façon durable afin de répondre aux besoins sociaux, économiques, écologiques, culturels et spirituels des générations actuelles et futures. L'homme a besoin des produits de la forêt et des services qu'elle dispense tels que le bois et les produits à base de bois, l'eau, les produits alimentaires et fourragers, les plantes médicinales, le combustible, les matériaux de construction, l'emploi, les loisirs, les habitats de la faune et de la flore, la diversité des paysages, les réservoirs et les puits de carbone et d'autres produits forestiers [...]

Cela fait des dizaines d'années que le Canada consacre des énergies au rendement durable. À la fin du XX^e siècle, au Canada, les termes « avantages multiples » et « valeurs multiples » étaient indissociables des questions forestières. L'idée voulant que les forêts offrent toute une

gamme d'avantages — environnementaux, commerciaux, culturels et spirituels — s'est répandue dans la communauté forestière et a constitué un important message à Rio. Au cours de la dernière décennie, partout au Canada on a modifié les politiques forestières afin de tenir compte de ces avantages multiples dans la gestion forestière.

Les principaux changements de politiques se sont produits à l'échelle provinciale. Cela n'a rien d'étonnant puisque ce sont les provinces qui régissent la plupart des forêts du pays. Ces dix dernières années, les provinces ont modifié leurs lois en vue d'une gestion plus globale des forêts, en tenant compte des avantages multiples qu'elles procurent et des objectifs forestiers des Canadiens.

Ainsi, les lois provinciales actuelles attribuent une fonction non commerciale à davantage de forêts publiques, protègent la biodiversité et font participer le public à la prise de décision concernant les forêts. De plus, les lois et les politiques provinciales encadrent l'exploitation forestière. L'attribution de territoires de coupe sur les terres publiques permet aux provinces d'imposer aux bénéficiaires de rigoureuses lignes directrices de planification et d'opération. En outre, ces permis sont de plus en plus assortis d'exigences pour que les entreprises cultivent et régénèrent les forêts en fonction d'objectifs qui vont au-delà des impératifs commerciaux et qui englobent la santé des forêts et des écosystèmes, la protection de la faune et de ses habitats, l'utilisation traditionnelle et indigène des forêts, ainsi que les loisirs et l'esthétique.



Les nouvelles politiques provinciales ont jeté de solides bases en vue d'une gestion forestière soucieuse de trouver l'équilibre entre les besoins de tous les citoyens. Pour savoir si cet équilibre existe, on peut cerner et évaluer l'état des forêts et faire rapport de la situation en fonction d'indicateurs scientifiques de durabilité. Tel est l'objectif du Cadre des critères et indicateurs nationaux du Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF). Le suivi de la performance nationale selon les 83 indicateurs des six critères de gestion

forestière durable permet aux gestionnaires forestiers d'évaluer les progrès, d'élaborer des politiques et de bien cibler la recherche. Les six critères visent à protéger la biodiversité, à maintenir et à améliorer les écosystèmes forestiers, à protéger les sols et l'eau, à favoriser les cycles écologiques de la planète, à procurer des avantages multiples et à reconnaître la responsabilité de la société en matière de développement durable.

GESTION DES FORÊTS EN FONCTION D'AVANTAGES MULTIPLES

Nouveau-Brunswick — Cette province a décidé d'inclure, en décembre 1999, les avantages multiples dans son programme de gestion des forêts publiques, un document qui témoigne de sa nouvelle vision. Révisé en mars 2000, le document souligne les nombreux avantages des forêts en précisant les objectifs de la politique dans six domaines : valeurs pour le public, écosystèmes forestiers, habitat de la faune, ressources ligneuses, eau, loisirs et esthétique. Il indique également des stratégies permettant d'atteindre ces objectifs :

- Promouvoir les loisirs.
- Consulter le public sur les objectifs forestiers.
- Protéger les lieux uniques.
- Favoriser tous les types de forêts naturelles et leurs stades évolutifs.
- Protéger l'habitat des espèces en voie de disparition.
- Utiliser les techniques de récolte de façon efficiente et sensible.
- Protéger la qualité de l'eau par la création de zones tampons et l'utilisation de techniques de construction appropriées pour les chemins et les ponts.
- Améliorer l'esthétique le long des voies d'eau et des routes.

Île-du-Prince-Édouard — Cette province a fait des avantages multiples la priorité en créant, en 2001, le Public Forest Council, un conseil provincial voué à l'utilisation des forêts publiques à d'autres fins que la récolte forestière. Le Conseil, qui favorise les initiatives communautaires, a tenu des rencontres dans l'île pour obtenir l'avis de la population quant aux utilisations non traditionnelles et non consommatrices de la forêt, notamment en ce qui a trait aux loisirs, à l'écotourisme et à la cueillette de fruits, de baies, de champignons, de plantes vertes et de plantes médicinales. Le Conseil espère offrir de nouvelles possibilités économiques aux habitants de la province et de nouvelles utilisations des forêts publiques.

Ces dernières années, plusieurs provinces ont élaboré leurs propres critères et indicateurs pour tenir compte de la situation et des valeurs locales. C'est ainsi que le Québec et l'Ontario ont intégré les critères et indicateurs à leurs lois et à leurs politiques forestières, une approche que d'autres provinces envisagent.

Favoriser la participation du public

Principe forestier 2 d) de la CNUED

Les gouvernements devraient [...] fournir l'occasion aux parties intéressées, parmi lesquelles les collectivités locales et la population autochtone, l'industrie, la main-d'œuvre, les organisations non gouvernementales et les particuliers, les habitants des forêts et les femmes, de participer à la planification, à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques forestières nationales.

Au Canada, 94 pour cent des forêts étant de propriété publique, il est normal que les citoyens aient un mot à dire sur leur gestion. La participation du public à l'élaboration des politiques forestières a été l'un des principaux enjeux du Sommet de Rio et occupe, depuis, une place importante au Canada. Actuellement, les grandes décisions concernant les forêts passent par la consultation des organisations non gouvernementales, de l'industrie, des Autochtones, des communautés locales, des universitaires et des divers intervenants partout au pays.

La participation et la collaboration commencent au plus haut niveau. Le Conseil canadien des ministres des forêts, composé des ministres fédéral, provinciaux et territoriaux des forêts, favorise l'élaboration de politiques et d'initiatives forestières et fixe les grandes orientations de l'intendance et du développement durable des forêts canadiennes.

Sur la scène internationale, le gouvernement fédéral consulte les intervenants forestiers avant de négocier au nom du Canada, ce



qui l'oblige souvent à revoir ses positions. De même, les délégations canadiennes comptent régulièrement des représentants d'organisations non gouvernementales à l'occasion des grandes réunions ou rencontres internationales.

Au pays, la participation du public a déterminé bon nombre de politiques forestières, dont la Stratégie nationale sur les forêts, la Stratégie canadienne de la biodiversité et le Cadre des critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts. Le public continuera à participer à la réévaluation et à l'amélioration du cadre des politiques forestières en fonction des valeurs associées aux forêts et de l'évolution des connaissances.

À l'échelle provinciale, la participation du public est l'un des éléments essentiels de la politique forestière. Pour se conformer aux modifications de la *Loi sur les forêts*, le Québec a adopté, à la fin de 2001, une politique de consultation détaillée précisant la façon dont les citoyens pourront participer aux prises de décisions concernant les forêts. Les nouvelles dispositions de la Loi découlent des consultations menées à la grandeur de la province, lesquelles ont permis la présentation de plus de 600 mémoires et attiré des représentants d'un grand nombre de groupe d'intérêt et de collectivités. En Colombie-Britannique, le public et les groupes forestiers révisent régulièrement le *Code de pratiques forestières*, qui régit tous les aspects de la gestion des forêts publiques de la province. Le gouvernement tient compte de leurs avis dans l'élaboration du nouveau Code qui entrera en vigueur au printemps 2003.

Les provinces régissent les activités commerciales dans leurs forêts publiques et comptent sur la participation officielle du public à ce sujet. Certaines provinces — la Colombie-Britannique, la Saskatchewan, le Québec et le Nouveau-Brunswick — exigent que les entreprises, en vertu de lois et d'accords fonciers, fassent participer le public à la planification forestière. Même dans les provinces où la partici-

pation du public n'est pas légalement imposée, ou dans le cas des forêts privées qui, dans la plupart des provinces, sont soustraites au contrôle de l'État, la majorité des entreprises forestières consultent malgré tout la population. Depuis une dizaine d'années, l'industrie voit dans cette participation un facteur important d'équilibre entre les intérêts commerciaux et les intérêts non commerciaux.

TRNEE — AMENER LE PUBLIC À LA TABLE

L'explication et la promotion du développement durable auprès des Canadiens est la raison d'être de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE) depuis sa création, en 1988, dans le cadre d'un projet spécial d'Environnement Canada.

Organisme fédéral indépendant, la TRNEE est un groupe consultatif d'intervenants de divers horizons : affaires, syndicats, universitaires, environnement et Premières nations. De concert avec les Canadiens d'un bout à l'autre du pays, cette table ronde cerne et évalue les questions qui ont une incidence sur l'environnement et l'économie, permet aux intéressés d'en débattre et de s'exprimer librement et recommande des solutions afin d'harmoniser les considérations économiques et environnementales. Pour les Canadiens, la TRNEE est une tribune impartiale et inclusive où ils peuvent donner leurs avis sur le développement durable.

Même si la forêt n'est qu'un des nombreux domaines d'étude de la TRNEE, il n'en reste pas moins qu'au cours de la dernière décennie, les forêts ont beaucoup influé le travail du groupe. Au cours de ses rencontres et dans ses rapports, notamment sur les méthodes de récolte forestière et sur la gestion des boisés privés dans les Maritimes, la TRNEE a obtenu l'opinion des intervenants forestiers partout au pays. Elle a donné des conseils et formulé des recommandations qui ont permis de rapprocher les opinions divergentes, sans perdre de vue le double objectif de la prospérité économique et de la protection de l'environnement.

En tant que signataire de l'Accord canadien sur les forêts, la TRNEE continuera de chercher à intégrer les forêts à l'équation du développement durable. Grâce à son programme de conservation du patrimoine naturel, le groupe tente de trouver une façon novatrice de protéger l'environnement tout en maintenant l'accès des collectivités locales — sur le plan économique ou autrement — aux ressources de ce même environnement. Des études de cas, dans lesquelles les forêts et les collectivités forestières sont des facteurs importants, sont en cours partout au pays.

Équilibrer les objectifs par la collaboration

Principe forestier 3 c) de la CNUED

Tous les aspects de la protection de l'environnement et du développement économique et social associés aux forêts et aux terres forestières devraient être intégrés et considérés globalement.

La plupart des principes forestiers de la CNUED ont un thème commun : l'équilibre. À la fin du XX^e siècle, « équilibre » était le mot d'ordre associé à la foresterie dans plusieurs pays développés. Au cours de cette période, la recherche de l'équilibre entre les différentes valeurs forestières a été le pivot de la gestion des forêts au Canada, et c'est encore plus vrai depuis le Sommet de Rio, alors que les pays se sont engagés à utiliser les ressources naturelles de façon judicieuse et équilibrée.

Au Canada, la recherche de l'équilibre dans le secteur forestier a eu plusieurs conséquences. En effet, il a fallu réviser les politiques pour intégrer les besoins et les valeurs des nombreux intervenants, si bien qu'on a dû gérer les forêts de manière à ce qu'elles continuent d'offrir une panoplie d'avantages commerciaux et non commerciaux. Il a également fallu tenir compte, dans l'élaboration de politiques et la prise de décision, de l'avis des utilisateurs des forêts et du public.

Tous ces progrès sont attribuables en grande partie à la nouvelle façon de traiter les questions forestières. Il y a une dizaine d'années, les forêts faisaient l'objet d'un âpre débat entre les consommateurs et les groupes voués à la protection de cette ressource. En effet, les forêts comptaient, en 1992, parmi les questions les plus litigieuses de la CNUED. Depuis, les positions se sont adoucies. Au Canada, le secteur forestier se caractérise davantage par la collaboration que par la confrontation. La conclusion d'ententes forestières est désormais la norme et nombreux sont les partenariats.

Maintenant, les intervenants qui, autrefois, contestaient les activités de leurs homologues, collaborent. Les Canadiens se sont aperçus que les divers objectifs forestiers sont interreliés et que les seules solutions avantageuses sur le plan forestier sont celles qu'on adopte en collaboration.

Le Programme de forêts modèles du Canada est un exemple de collaboration novatrice. Le réseau compte 11 forêts modèles au Canada, chacune gérée par un large partenariat auquel participent notamment les compagnies forestières, les parcs nationaux, les gouvernements, les propriétaires de boisés, les Autochtones, les universités, les groupes environnementaux et les syndicats. L'établissement de partenariats permet aux groupes d'intérêts de s'entendre sur l'aménagement forestier durable et de résoudre les conflits ou les litiges dès le début de la planification.

Chaque forêt modèle est gérée en fonction de diverses valeurs : approvisionnement durable en matière ligneuse, qualité de l'eau, habitat de la faune, écotourisme et spiritualité. Même si elles visent toute la création d'une foresterie durable, chaque forêt modèle est distincte et a une histoire, un écosystème, une population et des activités qui lui sont propres. Le Programme de forêts modèles a



COLLABORATION AUX FINS DE CONSERVATION EN NOUVELLE-ÉCOSSE

En vertu d'une alliance novatrice conclue en novembre 2000, le ministère des Ressources naturelles de la Nouvelle-Écosse, de concert avec la Société canadienne pour la conservation de la nature (SCCN), une organisation philanthropique, réunit des fonds pour protéger des terres provinciales valant jusqu'à un million de dollars. Conformément à ce partenariat, la SCCN s'est engagé à contribuer deux dollars par dollar versé par la province. La Campagne pour la conservation, nom donné au partenariat, est particulièrement dédiée à la protection des terres humides côtières, l'un des écosystèmes les plus vulnérables du monde.

Depuis le début du partenariat, on a pu préserver plusieurs endroits uniques, dont Prospect High Head, une zone relativement peu perturbée sur la côte sud de la Nouvelle-Écosse, entre Halifax Harbour et Peggy's Cove. Cette région écologique, offerte par la province à la SCCN, est l'une des deux seules de la province classées « granite stérile ». Les petits marais, les corbigeaux stériles, les blocs erratiques et les affleurements granitiques de Prospect High Head constituent une halte migratoire et un lieu de nidification, d'alimentation et d'hivernage pour de nombreuses espèces d'oiseau, comme le courlis corlieu, une espèce rare, et le canard plongeur, qui est en voie de disparition. De plus cet écosystème stérile purifie de grandes quantités d'eau souterraine qui se déverse dans l'océan.

Parmi les acquisitions récentes, figure Gaff Point, une zone côtière de 50 hectares de forêt mixte, de lande, d'herbages et de plages, située à 20 kilomètres au sud de Lunenburg. La SCCN a négocié pendant près de deux ans avec les propriétaires de boisés privés (dont bon nombre vivent à l'étranger) de ce cap austère. Deux des trois îles forestières de la Martinique, dans le havre de Musquodoboit, ont été classées terres humides de grande importance par la Ramsar Convention et désignées aires protégées. L'acquisition de la troisième île est en cours.

La conservation des terres d'importance écologique n'est que la première étape de la Campagne de conservation. Les partenaires coopéreront à l'élaboration d'un plan d'intendance à long terme pour les terres protégées et à la promotion de l'écotourisme.

grandement contribué à l'adoption et à la promotion d'une gestion et de pratiques forestières durables. Les forêts modèles ont notamment utilisé les technologies du Système d'information géographique (SIG) pour gérer les forêts et planifier l'utilisation des ressources. Elles ont mené des recherches de pointe sur la faune et expérimenté des techniques sylvicoles, en plus de développer des indicateurs

locaux de gestion forestière durable, des modèles de tenure foncière novateurs et des codes de conduite pour les aménagistes de boisés et les sous-traitants.

Pour plus d'information sur le Programme de forêts modèles du Canada, consulter le site Internet <http://www.foretmodele.net>

Maintien des écosystèmes

Principe forestier 4 de la CNUED

Il faut reconnaître le rôle vital que jouent tous les types de forêts dans le maintien des processus et de l'équilibre écologiques [...] grâce [...] à leur part dans la protection des écosystèmes fragiles, des bassins hydrographiques et des ressources en eau douce et en tant que riches réserves de biodiversité et de ressources biologiques [...]

Les principes forestiers de la CNUED tiennent compte de l'impossibilité d'isoler les forêts des écosystèmes complexes auxquels elles appartiennent. Une gestion forestière judicieuse passe par une saine gestion des écosystèmes, c'est-à-dire préserver la capacité des forêts à accueillir la flore et la faune, à réguler la qualité des sols et de l'eau et à favoriser les systèmes écologiques comme le cycle du carbone.

À Rio, les dirigeants de la planète ont reconnu officiellement l'importance de protéger l'intégrité des écosystèmes en signant la Convention sur la biodiversité. Cette entente ayant force obligatoire porte sur (1) le maintien de la biodiversité, (2) l'utilisation durable des ressources biologiques et (3) le partage équitable des bénéfices liés à l'utilisation des ressources génétiques. Premier pays industrialisé à ratifier la Convention, le Canada est le siège du secrétariat.

Conformément à la Convention sur la biodiversité, le Canada, à l'instar des autres pays signataires, doit se doter d'une stratégie lui permettant de respecter ses engagements. C'est ainsi qu'en 1995, la Stratégie canadienne de la biodiversité fut adoptée par les gouvernements provinciaux, territoriaux et fédéral pour se conformer à la Convention et aux ententes internationales sur la biodiversité. La stratégie canadienne reconnaît la responsabilité conjointe des trois ordres de gouvernement dans ce domaine et insiste sur le caractère

essentiel de la coopération pour élaborer la politique qui convient et favoriser une gestion et des recherches propices à une gestion écologique.

En 2001, le Canada a fait preuve de leadership dans la défense de la protection et de l'utilisation durable de la biodiversité des forêts de la planète, en parrainant conjointement et co-présidant une démarche suggérant un programme de travail élargi sur la biodiversité forestière. La proposition a été discutée et adoptée en 2002 à la Sixième Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique. La communauté forestière canadienne est maintenant en mesure d'identifier les éléments prioritaires de ce nouveau programme et de les intégrer dans ses futurs plans d'action en vue de satisfaire les objectifs de la Stratégie canadienne de la biodiversité, de la Stratégie nationale sur les forêts, ainsi que des plans d'action, programmes et politiques qui leur sont associés.



GESTION DES ÉCOSYSTÈMES DANS LA RÉSERVE DE CONSERVATION LOWER SEYMOUR

À quelques minutes du centre-ville de Vancouver, la réserve de conservation Lower Seymour, avec ses pentes boisées, ses prairies alpines et ses plaines inondables, renferme quelques-uns des plus beaux paysages de la région. Plus qu'un paradis pour les amateurs de la nature et les adeptes du plein air, ce territoire de 5 668 hectares est avant tout la source d'eau potable d'environ 40 pour cent de la grande région de Vancouver. Le renforcement des installations d'adduction et de traitement de l'eau, au cours des dix prochaines années, permettront de répondre aux besoins croissants de la population.

Cette réserve, qui faisait partie des terres du bassin hydrographique du district restées fermées jusqu'en 1987, a été ouverte au public sous le nom de forêt de démonstration Seymour, puis rebaptisée en 1999 afin de rendre compte d'utilisations autres que l'approvisionnement en eau : éducation et loisirs, habitat de nombreuses espèces d'animaux, d'oiseaux, de poissons et de plantes, de même que recherche dans le cadre de programmes comme celui du B.C. Institute of Technology.

Les forêts de la réserve sont composées d'un mélange de vieux peuplements et de peuplements de seconde venue. Le fond de la vallée, soumis à l'exploitation forestière le siècle passé, est maintenant couvert en grande partie de peuplements de seconde venue âgés de 80 à 90 ans et de jeunes peuplements de 20 à 30 ans. Les sommets abritent des forêts anciennes, tout comme bon nombre de secteurs riverains, où l'on trouve les dernières épinettes de Sitka des terres basses de la Colombie-Britannique.

La bonne gestion écologique de la réserve est essentielle en raison de son importance pour l'approvisionnement en eau de Vancouver. Afin d'améliorer les stocks de poisson et l'habitat du poisson dans la rivière Seymour, qui ont périclité après l'aménagement du barrage, la Seymour Salmonid Society exploite une alevinière dans la réserve. Quant aux secteurs forestiers, qui servent d'habitat à certaines espèces menacées, dont la chouette tachetée, on vise surtout à limiter leur perturbation. C'est ce qui a incité la réserve à créer des programmes de gestion des incendies et de lutte contre l'érosion.

La réserve de conservation Lower Seymour a entamé, en 2000, une série de consultations publiques et d'études techniques en vue d'établir une stratégie de développement durable du secteur. Le nouveau plan de gestion portera sur la protection des sources d'approvisionnement en eau, la recherche et la démonstration axées sur la faune et la forêt, tout en permettant d'améliorer le potentiel récréatif de l'endroit et de créer un nouveau mode d'intendance des forêts qui protégera pendant longtemps la santé de la réserve.

Bien entendu, les engagements du Canada en matière de biodiversité ont de nombreuses répercussions sur le secteur forestier. Plus que jamais, les gestionnaires et les exploitants évaluent l'incidence de la récolte du bois, du reboisement et de la construction de routes sur l'équilibre écologique, en tenant compte du fait que la biodiversité a une incidence sur la plupart des activités de l'industrie forestière, depuis la récolte jusqu'aux équipements en passant par la planification forestière et la sylviculture.

La sensibilisation à la protection des secteurs boisés contre l'érosion et à l'amélioration de la qualité des sols a aussi suscité des changements. Les agriculteurs s'aperçoivent que les arbres peuvent les aider, contrairement à ce qu'ils croyaient, à atteindre leurs objectifs, et revoient en conséquence leurs méthodes traditionnelles de déboisement. On est également de plus en plus sensible, à l'étranger comme au Canada, à l'incidence des forêts sur la qualité de l'eau et divers projets de recherche sont en cours au pays à cet égard. Le rapport entre les forêts et l'eau est particulièrement pertinent au Canada, qui possède environ 10 pour cent des forêts et 20 pour cent de l'eau potable de la planète.



Intégration de la perspective autochtone

Principe forestier 5 a) de la CNUED

Les politiques forestières nationales devraient reconnaître et protéger comme il convient l'identité, la culture et les droits des populations autochtones, de leurs collectivités et des autres collectivités, ainsi que des habitants des forêts. Des conditions appropriées devraient être offertes à ces groupes pour leur permettre d'être économiquement intéressés à l'utilisation des forêts, de mener des activités rentables, ainsi que de réaliser et conserver leur identité culturelle et leur organisation sociale [...]

Le rapport, encore bien présent, qu'entretiennent les Autochtones avec la forêt depuis des milliers d'années a façonné leur identité, leur culture et leur spiritualité, et leur a permis d'acquérir une imposante masse de connaissances forestières traditionnelles. Au Canada, environ 80 pour cent des collectivités autochtones sont implantées dans des régions forestières et quelque 1,4 million d'hectares de forêt se retrouvent dans les réserves.

À Rio, les dirigeants mondiaux ont beaucoup fait pour la reconnaissance du lien qui existe entre le développement durable et les connaissances et façons de faire des Autochtones. En 1992, au Canada, moins de un pour cent des étudiants autochtones de niveau postsecondaire participaient au programme de gestion des ressources naturelles. Rares étaient les techniciens autochtones en sylviculture et encore plus les forestiers professionnels autochtones enregistrés. De plus, l'élaboration des programmes éducatifs bénéficiait peu de l'avis des Autochtones. Le gouvernement fédéral a donc dû s'engager à accroître leur participation, leur formation et leur emploi dans le secteur forestier. Il a donc mis en place sa stratégie, *Les chemins de la réussite*, qui a permis de consacrer 200 millions de dollars par année à la formation des Autochtones, notamment dans le domaine forestier. En attendant, les établissements postsecondaires ont commencé

à adapter leurs programmes de gestion forestière pour les étudiants autochtones et à intégrer leurs connaissances et leurs valeurs traditionnelles dans leurs programmes.

En 1996, le Canada est allé un peu plus loin en lançant le Programme forestier des Premières nations (PFPN). Le Programme permet aux Premières nations de développer leurs capacités et leurs connaissances forestières grâce à une for-

mation en gestion forestière, en planification et en sylviculture. Depuis ses débuts, le programme a contribué au financement de quelque 1 150 projets totalisant 79 millions de dollars — 25 millions provenant du programme et 54 millions des Premières nations et de leurs partenaires — ce qui a permis de créer de nombreuses compagnies forestières et de donner une formation pratique à environ 4 800 travailleurs forestiers des Premières nations.

LES JARDINS DU PATRIMOINE AUTOCHTONE

En août 2002, au Nouveau-Brunswick, la Première nation Bar de la rivière Eel inaugurera son programme forestier et son centre d'interprétation qui illustrera les connaissances environnementales qu'elle a acquises au fil du temps. Les Jardins du patrimoine autochtone illustreront comment les Mi'kmaq utilisent les plantes forestières indigènes ou exotiques à des fins médicales, alimentaires, artisanales ou culturelles. Ces jardins enseigneront au public les pratiques écologiques traditionnelles des Autochtones tout en donnant l'occasion aux Premières nations de redécouvrir leur patrimoine.

Situés à l'embouchure de la rivière Eel, près du parc des Chaleurs, au nord-est du Nouveau-Brunswick, les Jardins du patrimoine autochtone, d'une superficie de 45 hectares, renferment quelque 380 plantes vasculaires, dont 16 pour cent sont exotiques, la principale étant la centaurée noire (*Centaurea nigra*). Les visiteurs du parc ont le choix entre cinq sentiers sillonnant des peuplements mixtes non perturbés au sol couvert d'exubérantes herbes et fougères, ou encore de vieilles cédrières, des marais des prés et des champs en régénération où poussent des espèces indigènes et exotiques. Pour les visiteurs, le centre d'interprétation sera l'occasion d'une expérience visuelle, tactile, interactive et multimédiatique quant à l'utilisation des plantes indigènes.

Les Jardins sont axés sur la rencontre de la tradition et de la technologie. La Première nation Bar de la rivière Eel a étudié pendant des années les approches forestières traditionnelles, les a examinées soigneusement et a recueilli de l'information des aînés. Les Premières nations se sont servies du Système d'information géographique pour cartographier leur territoire. En 1995, on a établi le plan directeur des Jardins en s'inspirant du Jardin du patrimoine des Indiens de l'Amérique du Nord de l'Institut Smithsonian. Pour créer les Jardins et ensemercer des carrés d'acore odorant et autres plantes traditionnelles, le personnel a dû d'abord résoudre le problème de la prolifération des plantes envahissantes.

Les Jardins du patrimoine autochtone représentent une innovation majeure pour la Première nation Bar. En faisant connaître le patrimoine Mi'kmaq et découvrir les nombreux enseignements de la nature, les Jardins seront une fête rendant hommage aux connaissances environnementales traditionnelles et seront la principale source de tourisme autochtone de la région de l'Atlantique.



Outre le PFPN, le Canada a lancé un projet-pilote visant à accroître la présence des autres peuples autochtones dans l'activité forestière. En 2000-2001, le gouvernement fédéral a appuyé divers projets forestiers des Métis, dont une coentreprise entre cinq collectivités métis et un commerçant de bois de la Saskatchewan, un projet de démonstration des pourvoyeurs au Québec, ainsi que des programmes de formation pour les jeunes et les employés de scieries en Saskatchewan.

Les Autochtones gèrent des partenariats dans de nombreuses forêts modèles du Canada et assurent la gestion de la Forêt modèle crie de Waswanipi, dans la région de la baie de James, au Québec. De concert avec l'industrie forestière, le gouvernement et des groupes engagés dans la forêt modèle, les Cris développent de nouvelles méthodes de gestion forestière combinant les pratiques actuelles et leur savoir traditionnel. Ils s'efforcent de créer un programme de certification à l'intention de ceux qui respectent le système cri de gestion des terres. Les partenaires de la forêt modèle ont entrepris dernièrement une consultation pour déterminer comment accroître la participation crie à la planification de la gestion des forêts.

Les peuples autochtones du Canada créent aussi des entreprises novatrices dans des secteurs autres que le secteur forestier : destinations écotouristiques, parcs patrimoniaux,

villages culturels. Certains projets autochtones s'attardent aux produits forestiers non ligneux et aux avantages qu'ils procurent. Le projet d'ethnobotanique, réalisé dans l'intérieur de la Colombie-Britannique, a étudié l'utilisation traditionnelle des plantes indigènes à des fins médicinales et culturelles dans les collectivités de Ktunaxa et de Kinbasket. Parmi les projets fédéraux réalisés par les Métis et les Indiens hors réserve, celui de l'Ontario Native Women's Association a été consacré à l'étude du marché des produits forestiers non ligneux.

Le renforcement de la présence des Autochtones dans le secteur forestier a accru leur participation à la prise de décision. D'un bout à l'autre du pays, les Autochtones contribuent à la modification des lois et des politiques, à l'agrandissement des zones protégées, à la gestion des forêts modèles et influent sur les pratiques forestières. Depuis 1991, un organisme à but non lucratif, l'Association nationale de foresterie autochtone (ANFA) fait valoir haut et fort le point de vue des Autochtones du Canada en matière de foresterie. Signataire de l'Accord canadien sur les forêts, l'ANFA vise à accroître la surveillance de la gestion forestière par les Autochtones et leur participation aux occasions commerciales. L'ANFA s'est engagée à promouvoir une foresterie à objectifs multiples grâce à laquelle les forêts continueront de répondre aux besoins variés des collectivités autochtones.

Nouvelles orientations concernant la production du bois

Principe forestier 6 b) de la CNUED

Les politiques et programmes nationaux devraient tenir compte, le cas échéant, des relations entre la conservation, la gestion et le développement durable des forêts, et de tous les aspects relatifs à la production, à la consommation, au recyclage et à la disposition des produits forestiers.

Le secteur forestier est depuis toujours le fer de lance de l'économie canadienne. Il constitue le principal élément de la balance commerciale nette et le plus gros employeur du pays. Il influe sur le niveau de vie des Canadiens et des centaines de collectivités en dépendent. Le Canada est l'un des principaux exportateurs de produits forestiers, lesquels comptent pour environ 25, 16 et 21 pour cent respectivement de la production mondiale de papier journal, de pâte commerciale et de sciages résineux.

Le préambule des Principes forestiers de la CNUED insiste nettement sur le rôle vital du secteur forestier pour l'économie : « Les forêts sont indispensables au développement économique et à l'entretien de toutes les formes de vie. » Cette déclaration, non seulement attire l'attention sur l'économie forestière, mais équilibre les considérations économiques avec la biodiversité et l'environnement. La recherche de l'équilibre a incité, au cours de la dernière décennie, l'industrie forestière canadienne à s'adapter aux priorités, aux politiques et aux pratiques nouvelles en matière de gestion forestière durable. Pour les entreprises forestières, ces changements ont eu une incidence sur les lieux de récolte, les espèces à exploiter de même que sur la façon de gérer et d'utiliser la ressource forestière. Les entreprises ont dû revoir deux aspects.

Le premier aspect est lié aux produits et aux procédés. L'industrie canadienne est axée traditionnellement sur la production de marchandises, tels le papier journal, la pâte commerciale, et les sciages résineux. Son avantage concurrentiel dépend d'un approvisionnement abondant en bois de qualité et peu coûteux. Actuellement, les coûts (dont ceux inhérent à la gestion durable) sont à la hausse alors que, dans certaines régions, les secteurs de coupe rétrécissent (en partie en raison de la protection des forêts naturelles). Bon nombre de compagnies forestières ont donc dû trouver de meilleures façons d'exploiter la ressource.

Certaines ont misé sur l'innovation pour accroître la valeur de la fibre ligneuse : produits de bois de haute technologie, panneaux composites dérivés du bois, papiers à valeur ajoutée. D'autres ont opté pour le recyclage et la récupération : produits de papier à base de résidus et de papier de récupération au lieu de fibres vierges, combustibles de remplacement obtenus à partir de l'écorce et d'autres sous-produits. D'autres, enfin, ont conçu des procédés et des outils permettant d'optimiser l'utilisation du bois disponible : lames de scie faisant un trait plus mince et produisant par conséquent moins de sciure, utilisation d'arbres de faible diamètre, autrefois jugés inutilisables, pour la fabrication de placages.

Le second aspect est lié aux sources d'approvisionnement. Au cours de la dernière décennie, on a assisté dans l'industrie à un changement quant à la disponibilité des forêts d'intérêt commercial (un changement qui, à n'en pas douter, est là pour rester puisque davantage de secteurs sont protégés et qu'on règle un plus grand nombre de revendications territoriales des Autochtones). Nombreuses, donc, sont les entreprises qui, devant la demande globale croissante de bois et l'incertitude des approvisionnements locaux, envisagent une gestion intensive axée sur des approvisionnements durables en bois. Même si le Canada a peu d'expérience en matière d'aménagement forestier intensif, des entreprises n'ont pas hésité, ces dernières années, à s'attaquer de front au problème. Certaines d'entre elles effectuent des plantations d'espèces à croissance rapide. D'autres étudient des façons de

PLANTATIONS FORESTIÈRES : UNE IDÉE EN GERME AU CANADA

Partout dans le monde, la foresterie de plantation est une idée qui prend racine. Les plantations sont une importante source de fibre pour de nombreux pays, notamment la Nouvelle-Zélande, le Japon et le Brésil, et elles sont choses courantes en Europe. Nombreux, en fait, sont les pays qui accroissent leurs plantations en prévision de l'augmentation de la demande mondiale de bois.

Au Canada, toutefois, où les forêts naturelles abondent, les plantations d'arbres restent rares. C'est seulement depuis quelques années que l'industrie forestière canadienne, devant l'intérêt de la société pour une plus grande protection des forêts naturelles et leur gestion en fonction d'objectifs non ligneux, s'intéresse vraiment à la question, et encore le concept n'en est qu'au stade préliminaire. Il en résulte qu'au Canada, les plantations forestières en tant que source d'approvisionnement en bois accusent un long retard par rapport à d'autres pays, y compris les États-Unis.

Alberta-Pacific Forest Industries a fait plus que toute autre entreprise canadienne par ses expériences de fermes forestières. Situé à 200 kilomètres au nord-est d'Edmonton, l'usine de pâte kraft d'Alberta-Pacific est entourée de fermes de peuplier couvrant 350 hectares. Grâce à son programme de fermes forestières, elle peut prélever moins de bois dans la forêt naturelle. Ses plantations lui servent aussi à mener des recherches sur l'amélioration des arbres (on y cultive 42 variétés d'arbres) et sur de meilleures pratiques d'aménagement forestier. Ouvert aux propriétaires fonciers locaux que les fermes de peuplier intéressent, le programme permet également aux agriculteurs de la région de diversifier leurs revenus.

Domtar, qui anticipe une pénurie de peuplier près de son usine de Windsor, au Québec, fait des expériences de plantation depuis 1997. Des recherches préliminaires ont amené ses dirigeants à visiter des plantations forestières en Europe, au Brésil, au Chili et au Japon pour apprendre à gérer les plantations sans nuire à la biodiversité. Domtar exploite actuellement de petites fermes forestières dans la région de Windsor et prévoit ajouter 600 hectares cette année, superficie qui atteindra graduellement 1 100 hectares d'ici quelques années. La compagnie s'attend à un cycle d'abattage de 13 à 15 ans et espère assurer 10 pour cent de ses approvisionnements en fibre à partir des plantations.

Domtar exploite aussi, depuis une vingtaine d'années, une petite plantation de peuplier près de son usine de Cornwall. Ne produisant que un pour cent de la fibre dont l'usine a besoin, cette plantation est avant tout un site de recherche et de développement où l'on teste de nouveaux hybrides et différentes méthodes de préparation de terrain. L'usine admet néanmoins que si l'approvisionnement local venait à diminuer, sa plantation, grâce à son cycle d'abattage court pourrait rapidement compenser la baisse d'approvisionnement.

raccourcir le cycle d'abattage et d'accroître les rendements. D'autres, enfin, effectuent des expériences d'amélioration génétique afin d'améliorer les caractéristiques recherchées. Le Conseil canadien des ministres des forêts, envisage, dans le cadre de Forêt 2020, la gestion intensive pour parvenir à équilibrer les objectifs économiques pour l'avenir avec l'intendance forestière et les préoccupations sociales.

L'industrie canadienne a également dû s'adapter à la demande croissante de produits respectueux de l'environnement. Beaucoup d'entreprises ont réagi en faisant certifier que leurs produits originent de forêts aménagées de façon durable. Il y a trois systèmes de certification au Canada : celui de l'Association canadienne de normalisation, celui du Forest Stewardship Council et celui de l'Initiative de foresterie durable. Les trois exigent une vérification indépendante des pratiques forestières. À ce jour, ces systèmes ont certifié plus de 18 millions d'hectares (environ 15 pour cent des forêts aménagées au Canada). De plus, 106 millions d'hectares sont certifiés en vertu du système de gestion de l'environnement ISO 14001, souvent considéré comme un pas en vue de la certification forestière. L'Association des produits forestiers du Canada a annoncé, cette année, que les entreprises membres doivent désormais obtenir des évaluations indépendantes de gestion forestière durable et que la certification sera une condition d'adhésion dans l'avenir.



Conservation et protection des terres forestières

Principe forestier 8 f) de la CNUED

Les politiques et/ou législations nationales concernant la gestion, la conservation et le développement durable des forêts devraient comprendre la protection de types de forêts représentatifs ou uniques, y compris les forêts vierges ou anciennes et les forêts à valeur culturelle, spirituelle, historique, religieuse ou autre, d'importance nationale.

L'idée de créer des parcs et des réserves naturelles ne date pas d'hier. Ce qui est nouveau, par contre, c'est l'idée que les pays pourraient créer des réseaux de zones protégées représentatives des systèmes et des caractéristiques écologiques importants. Cette idée, émise la première fois dans le rapport Brundtland en 1987, a pris de l'ampleur en 1992 à l'occasion de la CNUED, comme faisant partie intégrante du développement durable.

À la fin de 1992, répondant à l'appel à l'action internationale, les ministres canadiens des parcs, de la faune, de l'environnement et des forêts se sont engagés à protéger, pour 2000, en les convertissant en parcs ou réserves 12 pour cent des régions naturelles du pays. Plusieurs provinces ont vite emboîté le pas en annonçant leurs plans respectifs pour étendre les zones protégées.

Même si le Canada n'a pas respecté l'échéancier qu'il s'était fixé pour 2000, la superficie des terres protégées a augmenté considérablement depuis 1992. De fait, les organismes responsables des parcs gèrent actuellement quelque 24 millions d'hectares. Au niveau provincial, la Colombie-Britannique se démarque nettement, ayant réservé 13 pour cent de ses terres, tandis que la Nouvelle-Écosse protège plus de huit pour cent de son territoire, soit près de 20 pour cent des terres publiques de la province. Patrimoine vital de l'Ontario a placé, en 1999, 2,4 millions d'hectares supplémentaires sous sa protection et augmenté

PROTECTION DES FORÊTS DE LA VALLÉE DE LA KITLOPE

En Colombie-Britannique, où le caractère majestueux des montagnes et les paysages à couper le souffle sont quasiment la norme, la vallée de la Kitlope est néanmoins exceptionnelle. Située à 120 kilomètres au sud-est de Kitimat, dans la partie centrale du littoral de la province, la vallée de la Kitlope, abrite la plus grande forêt humide côtière en zone tempérée encore intacte de la planète, sanctuaire d'énormes arbres vieux de 800 ans et de bassins hydrographiques importants sur le plan écologique. Elle offre aussi l'habitat à l'ours brun (ou grizzli), à l'ours noir, à l'original, à six espèces de saumon du Pacifique, à l'aigle à tête blanche et au guillemot marbré. C'est également le foyer ancestral et spirituel de la nation Haisla.

Avant 1994, la vallée de la Kitlope faisait partie de la concession de ferme forestière 41, qui accordait à la West Fraser Timber un droit de coupe dans le secteur. Mais les Haisla, de concert avec Éco-fonds (un organisme environnemental à but non lucratif) et des agents de protection de la nature, ont obligé les compagnies forestières et le gouvernement provincial à protéger le caractère ancestral et écologique de la vallée. En 1994, la West Fraser Timber a renoncé à ses droits de coupe dans le secteur, ce qui a permis de classer, la même année, la vallée de la Kitlope parmi les zones protégées.

La préservation du patrimoine de la Kitlope est gérée conjointement par les Haisla et le gouvernement de la Colombie-Britannique, en vertu d'une entente de cogestion. Le parc, d'une superficie de 321 120 hectares est accessible seulement en bateau et est le lieu de prédilection des adeptes du camping sauvage. Outre ses lieux naturels, qui vont des zones riveraines de la rivière Kitlope jusqu'aux prairies alpines, où se trouvent des chutes et des falaises granitiques, le parc résume un long passé. Les visiteurs y trouvent des pictogrammes, les vestiges d'anciens villages et de vieux thuyas dont les Haisla utilisaient l'écorce ou faisaient des planches.

La coopération, dans la vallée de la Kitlope, a permis de préserver la richesse écologique, historique et culturelle du lieu pour les futures générations.

ainsi d'un tiers la superficie des parcs et des zones protégées de la province. Dans l'ensemble, la superficie totale des terres protégées au Canada est en gros l'équivalent des territoires de l'Allemagne et de la France réunis.

Au Canada, il reste cependant des obstacles à surmonter pour concrétiser le réseau de zones protégées : absence de principes nationaux de planification de la conservation, absence d'un mécanisme national de collecte de données sur les zones

protégées, multitude de catégories de zones protégées relevant des diverses compétences administratives, incertitude quant à ce qui constitue une zone « représentative ».

Selon une étude réalisée en 1999 par le Fonds mondial pour la nature, environ 8,4 pour cent des terres forestières au Canada sont protégées. S'ajoutent à cela 19 pour cent des forêts productives qui sont assujetties à des contraintes politiques, c'est-à-dire soustraites aux activités de récolte en

vertu de lignes directrices politiques ou législatives. Bref, le Canada a la plus grande superficie de terres forestières protégées au monde.

Étant donné le nombre croissant de forêts, en particulier d'anciennes forêts, soustraites au développement et à l'exploitation forestière, l'industrie a dû s'adapter. Les changements quant aux limites des forêts commercialement exploitables ne sont pas sans conséquences pour les exploitants. Certains, par exemple, déménagent leurs opérations dans des régions éloignées, tandis que ceux qui restent sur place doivent couper de plus petits arbres de seconde ou de troisième venue. Ces changements et d'autres, outre le fait qu'ils exigent de nouvelles méthodes de récolte et de transformation, de nouveaux équipements et de nouvelles compétences sur le terrain, ont forcé les entreprises à repenser leur production, leur planification et leurs techniques sylvicoles pour rester concurrentielles.

Soutien forestier international

Principe forestier 11 de la CNUED

En vue de permettre, en particulier, aux pays en développement, d'accroître leurs capacités endogènes et de mieux gérer, préserver et développer leurs ressources forestières, il convient de promouvoir, faciliter et financer, selon le besoin, l'accès à des technologies respectueuses de l'environnement et au savoir-faire correspondant [...]

Les forêts ont été la principale source de litige du Sommet de Rio, donnant lieu à une opposition entre les pays développés et ceux en développement, mais aussi entre les pays consommateurs et les pays producteurs. Depuis, toutefois, la reconnaissance croissante de nos responsabilités communes à ce sujet a fait en sorte que cette polarisation s'est beaucoup estompée. Les pays en développement et les pays industrialisés s'entendent maintenant sur

bon nombre de questions forestières. Parmi les partenariats issus du Sommet, figure l'Initiative Costa Rica-Canada, une tribune neutre où les intervenants forestiers du monde entier pouvaient discuter d'arrangements et de mécanismes forestiers internationaux.

La CNUED a clairement établi qu'il est de responsabilité internationale d'aider les pays en développement à mieux gérer leurs forêts. C'est ce que s'efforce de faire le Canada par l'intermédiaire de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), l'instrument canadien d'aide au développement, et le Centre de recherches pour le développement international (CRDI), qui finance la recherche nécessaire au développement. Au fil des ans, les nombreux projets forestiers parrainés par ces organismes ont placé le Canada parmi les chefs de file du développement forestier. Depuis la CNUED, le Canada n'a cessé d'offrir son aide en Asie, en Afrique, au Moyen-Orient, en Amérique latine et dans les Antilles, dans des domaines comme les programmes forestiers nationaux, la foresterie communautaire et la remise en état des lieux détériorés.

Pour subvenir aux besoins pressants des pays en développement, le Canada a annoncé qu'il accroîtra son aide étrangère d'au moins huit pour cent par année pour chacune des années à venir. Bien plus, le Canada, ardent défenseur de la première heure du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, s'est engagé à verser 500 millions de dollars dans un Plan d'action pour l'Afrique adopté au Sommet du G8 qui se tenait au Canada en juin 2002.

Outre l'assistance au développement, le Canada favorise la foresterie durable en transférant des technologies forestières de pointe à d'autres pays. Le Canada est réputé pour son système FireM3, le premier système entièrement automatisé de surveillance, de cartographie et de modélisation des incendies de forêts à l'échelle nationale et de diffusion quotidienne de cartes d'incendie interactives sur Internet. Le Canada a transféré ce prototype de système de lutte contre les incendies de forêts au Mexique, aux États-Unis et à des pays d'Asie du Sud-Est.

LE CANADA ET LES FORÊTS DE LA PLANÈTE

Dans les pays en développement, les forêts sont importantes sur les plans économique, environnemental et social. L'appui à l'aménagement forestier durable constitue une des façons pour l'Agence canadienne de développement international (ACDI) d'accomplir sa mission d'aide au développement durable et au soulagement de la pauvreté. Voici quelques exemples de façons dont l'aide publique canadienne au développement permet aux pays qui en bénéficient de se préparer à réaliser le plein potentiel de leurs forêts.

Les besoins de base des populations sont la priorité du programme canadien d'aide publique au développement. Dans le sud de l'Afrique, le Canada finance des projets de recherche agroforestière de longue durée aux résultats tangibles. Les arbres sont utilisés comme couverture pour protéger et restaurer le sol durant les périodes de jachère. Cette technique se traduit par un accroissement de la production alimentaire tout en fournissant l'indispensable bois de chauffage.

Outre les aliments et le bois de chauffage, les médicaments traditionnels et les produits non ligneux comptent parmi les produits forestiers locaux importants. Avec l'aide du Canada, l'Union mondiale pour la nature (UICN) coopère avec les gouvernements et les organisations civiles en Russie pour susciter la participation du public à la gestion et à la conservation des forêts. On vise notamment à permettre aux Russes de la partie orientale du pays, spécialement les femmes et les populations autochtones, de tirer un revenu de l'utilisation durable des produits forestiers non ligneux.

Les forêts jouent également un rôle social important, faisant partie du patrimoine culturel et spirituel des populations. En Indonésie, le Projet de foresterie sociale Kaltim s'active auprès des groupes locaux pour aider la population rurale à profiter équitablement des avantages de la forêt. Les responsables se sont donnés pour objectif de développer la capacité locale à gérer les forêts, dans le respect des droits ancestraux des intervenants forestiers.

L'ACDI appuie aussi le travail forestier des organisations non gouvernementales (ONG). En Bolivie, des ONG canadiennes et boliviennes travaillent à un projet communautaire de remise en état des bassins hydrographiques de la vallée de la Tarija. Ce projet d'éducation et d'assistance technique est axé sur le travail communautaire de reboisement et de protection du sol dans le but de réduire l'érosion, prévenir les dommages causés par les inondations, diminuer le déboisement et assurer la sécurité alimentaire des petits agriculteurs.

Malgré les multiples avantages que procurent l'aménagement judicieux et l'utilisation responsable des forêts de la planète, de nombreux défis de taille doivent être surmontés. L'absence de pratiques d'aménagement forestier durable, la progression du déboisement et de la désertification dans les pays tropicaux et les conséquences incertaines du changement climatique sont toutes des menaces pour les forêts du monde et les populations qui en dépendent. Les questions forestières continuent d'être traitées directement par le biais des programmes de l'ACDI ou indirectement comme éléments des programmes de développement intersectoriels plus généraux de l'Agence.

Pour de plus amples informations, visiter le site du Réseau des conseillers en foresterie de l'ACDI : <http://www.rcfa-cfan.org>.

Le Réseau international de forêts modèles compte parmi les grandes contributions du Canada à la foresterie mondiale. Créé à l'instigation du Canada, lors de la CNUED, ce réseau permet aux pays développés et à ceux en développement de coopérer à instaurer la foresterie durable, en tenant compte de leurs situations économiques et politiques et de leurs valeurs culturelles. La forêt modèle de Calakmul, au Mexique, a été l'une des premières à se joindre au réseau. Cette forêt fait partie de la plus importante forêt tropicale encore existante dans ce pays et présente l'un des plus hauts degrés de biodiversité de la planète. Elle s'est fixé pour objectif d'atteindre, sur son territoire, l'équilibre entre, d'une part, la dépendance de l'agriculture et, d'autre part, la conservation et le développement des forêts, afin de réduire l'obligation de déboiser pour pratiquer l'agriculture. En 1997 et 1998, on a jumelé la forêt modèle Calakmul à celle de l'Est de l'Ontario. Ce genre de jumelage international permet aux forêts modèles existantes d'échanger de l'information et de la technologie avec celles en développement.

Sciences et technologie forestières

Principe forestier 12 a) de la CNUED

La recherche scientifique, les inventaires et évaluations des forêts, exécutés par des organismes nationaux, tenant compte, le cas échéant, de variables biologiques, physiques, sociales et économiques ainsi que du développement technologique et de ses applications dans le domaine [...] devraient être amplifiés [...]

Au cours de la décennie qui a suivi le Sommet de Rio, les sciences forestières se sont distinguées, au Canada, par l'intérêt qu'elles ont suscité dans le public pour les valeurs non économiques de la forêt. Il y a dix ans, la recherche forestière visait en grande partie à améliorer les techniques industrielles de récolte et de transformation du bois, afin d'accroître la production. Actuellement, la recherche industrielle

n'est qu'un des nombreux aspects des sciences et de la technologie (S-T) forestières. La recherche menée à des fins non commerciales est tout aussi importante.

- Qualité des forêts et de l'eau — Un projet comme celui qui est réalisé dans le cadre de l'étude des bassins du lac Turkey, au nord de Sault Ste. Marie en Ontario, cherche à déterminer de quelle façon les écosystèmes forestiers et la récolte forestière influent sur la qualité et la conservation de l'eau.
- Mesure des valeurs non ligneuses — Le programme socio-économique du Service canadien des forêts travaille à développer des façons d'évaluer les valeurs forestières non ligneuses, tels les loisirs, la biodiversité, la chasse et la pêche.
- Les forêts et le changement climatique — Les chercheurs canadiens continuent à étudier le rôle des forêts dans le cycle du carbone à l'échelle de la planète.
- Produits forestiers non ligneux — On consacre davantage de recherche et de moyens technologiques à la recherche et à l'exploitation de nouveaux produits forestiers comme les plantes médicinales, les baies et les écorces.
- Critères et indicateurs — Les chercheurs forestiers continuent d'améliorer les techniques permettant d'évaluer scientifiquement les progrès en matière de gestion forestière durable au moyen du Cadre de critères et indicateurs.



PROGRAMME DE PARTENARIATS DE RECHERCHE FORESTIÈRE

Le Programme de partenariats de recherche forestière souligne les forces déterminantes pour les sciences forestières : élargissement des champs de recherche et augmentation des partenariats. Parrainé conjointement par le Service canadien des forêts (SCF), le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) et le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), ce programme favorise la recherche forestière de pointe.

Ce partenariat tripartite aborde de façon novatrice la recherche forestière, en tenant compte de l'élargissement des sciences forestières pour inclure les facteurs sociaux, économiques et culturels. Cet élargissement de l'aire de recherche est propice à une approche globale et adaptative de la gestion des terres, du développement industriel, de la protection de l'environnement et de la participation communautaire.

Le Programme de partenariats permet au SCF, au CRSNG et au CRSH de financer une recherche universitaire menée de concert par les entreprises canadiennes, l'industrie forestière, les organismes provinciaux et territoriaux, les organismes forestiers privés, les organisations autochtones et non gouvernementales ainsi que les groupes environnementaux. Les priorités du programme de recherche, selon le plan d'action national en science et technologie forestière du CCMF, comprend des façons de mesurer les indicateurs de gestion forestière durable, l'étude des collectivités dépendantes des forêts, la détermination de l'incidence économique de la gestion des forêts, les rapports avec les Autochtones et l'évaluation des activités non industrielles. Les projets devraient se traduire par de meilleures décisions politiques et l'amélioration des règlements et des pratiques forestières au Canada.

Parmi les projets en cours, figure une étude sur l'évaluation environnementale aux fins de gestion forestière, l'élaboration d'un système de soutien à la prise de décision fondé sur les écosystèmes en vue d'une gestion forestière durable, l'élaboration d'une stratégie de gestion forestière fondée sur la perturbation du milieu naturel dans le nord du Québec et diverses études sur les insectes nuisibles aux forêts.

- Surveillance et inventaire — Les chercheurs améliorent constamment la base nationale de données sur les forêts, qui centralise les statistiques forestières, et l'inventaire forestier national, qui indique l'étendue et l'état des terres forestières au Canada.

En plus de s'intéresser à de nouveaux domaines de recherche, les S-T forestières sont de plus en plus liées aux valeurs politiques et sociales. Ainsi, le Cadre canadien de critères et indicateurs de foresterie durable était un objectif politique à la portée seulement des sciences forestières. De même, plus les Canadiens participent aux prises de décisions concernant les forêts, plus ils misent sur la science pour

obtenir de l'information objective et sûre. L'imagerie par satellite, l'inventaire forestier ainsi que la surveillance de la santé des forêts et des pratiques forestières sont essentiels pour permettre aux Canadiens de savoir si leurs forêts sont aménagées de façon durable.

Même la recherche industrielle s'est adaptée. En effet, l'industrie s'est tournée vers les S-T forestières pour trouver les compétences et les technologies dont elle a besoin pour gérer les forêts en fonction des enjeux actuels, y compris la santé des écosystèmes et les avantages que procurent les produits non ligneux. À mesure qu'est modifiée la superficie des forêts disponibles aux fins commerciales, de nouveaux

domaines de recherche voient le jour, notamment en matière d'aménagement forestier intensif, de foresterie de plantation, ainsi que de technologies efficaces de récolte et de transformation.

En collaboration avec trois instituts de recherche forestière à but non lucratif, l'industrie forestière et les gouvernements fédéral et provinciaux amorcent des recherches sur plusieurs fronts. L'Institut canadien de recherches en génie forestier fait de la recherche sur les méthodes d'opérations forestières et conçoit des technologies et de l'équipement de récolte, de transport, de sylviculture, d'opérations forestières à petite échelle ou en rapport avec des besoins précis. Forintek Canada Corp., de son côté, se consacre à des recherches sur les produits de bois massif qui ont mené à des innovations liées au séchage et à la préservation du bois, à la fabrication de sciages, de placages et de panneaux

composites de même qu'aux systèmes de sécurité des immeubles. L'Institut canadien de recherches sur les pâtes et papiers (Paprican) se concentre, pour sa part, sur les technologies de fabrication des pâtes et papiers et la technologie de l'environnement. Il mène aussi des recherches liées à l'approvisionnement en fibre et à la qualité de celle-ci, à la fabrication de pâtes chimiques et mécaniques, à la fabrication du papier et à l'environnement.

Puisque les sciences forestières font flèche dans de nombreuses directions et vu l'étroit rapport qui existe entre la science et la politique forestière, la collaboration est plus importante que jamais. Les sciences forestières ont toujours beaucoup reposé sur la collaboration, mais considérant la demande croissante de recherche pluridisciplinaire, des partenariats entre les chercheurs et les groupes forestiers non scientifiques sont plus que jamais nécessaires.

● 2002 ET APRÈS

En tant que pays tributaire de la forêt pour le maintien de son environnement naturel et de son niveau de vie, le Canada a beaucoup à gagner en souscrivant à la gestion durable des forêts.

Au cours de la décennie qui a suivi la CNUED, nous avons accompli beaucoup de travail. Nos décisions forestières sont de plus en plus soumises à un public (les Premières nations, les ONG, les collectivités forestières et les propriétaires de boisés privés) actif et informé. La planification, la récolte, la gestion forestière et d'autres activités ont modifié radicalement la façon d'atteindre les objectifs d'équilibre écologique, de biodiversité et de conservation. Grâce à ses connaissances avancées dans le domaine des sciences forestières, au partage de ses ressources et de son savoir-faire avec les pays en développement, à son travail d'élaboration de critères et indicateurs et à la création de forêts modèles, le Canada s'est hissé au rang de chef de file mondial de la foresterie durable.

Il n'en reste pas moins que la saine gestion des forêts est un instrument et non une fin. Beaucoup de problèmes restent à résoudre. Nous avons conservé nos forêts. À nous maintenant

de trouver l'équilibre entre les impératifs économiques et de conservation. Le cadre que nous avons conçu permettra d'évaluer les progrès de la gestion durable des forêts. Il ne manque plus que des critères d'évaluation. Après avoir renforcé les liens entre la science et la politique, nous devons maintenant établir les meilleures orientations stratégiques possibles. Nous avons offert de nouvelles orientations à la recherche, mais il faudra une forte volonté d'innovation pour concevoir les pratiques et les produits de demain. Nous avons jeté les bases politiques, mais encore faudra-t-il trouver le moyen de les appliquer de façon soutenue.

À bien des égards, tous ces défis témoignent du chemin qu'a parcouru le Canada en dix ans, depuis le Sommet de Rio. Nous avons adopté les principes forestiers de la CNUED et les avons utilisés pour accomplir des réalisations dont nous pouvons être fiers. Des réalisations qui fixent les normes pour les décennies à venir.





● Articles
spéciaux

● FORÊT 2020

UN CONCEPT — ET UN DIALOGUE — QUI TOMBENT À POINT

Comment le Canada répondra-t-il aux pressions nationales et internationales en vue de mieux conserver les écosystèmes forestiers tout en garantissant la prospérité économique du secteur forestier et le bien-être des communautés qui dépendent des ressources?

En 1999, le Conseil canadien des ministres des forêts (CCMF) a entrepris d'examiner les moyens par lesquels le secteur forestier canadien pourrait relever ces défis au cours des deux prochaines décennies. Il a donc chargé un groupe de travail d'élaborer une vision commune pour la foresterie de l'an 2020.

L'approche novatrice proposée par le Groupe de travail, appelée Forêt 2020, vise à accroître la valeur de conservation des forêts et les avantages communautaires tirés de la ressource tout en garantissant la croissance continue de l'industrie forestière. Toutes les instances forestières au pays ont convenu de travailler ensemble à l'élaboration du concept, tout en reconnaissant le besoin de souplesse d'une région à l'autre. Les ministres se sont engagés à ouvrir le dialogue avec les Canadiens et les principaux intervenants afin de préciser davantage le projet Forêt 2020.

C'est le CCMF qui a ouvert les discussions, en avril 2001, entre un noyau de ses ministres, des experts internationaux, des dirigeants d'entreprises forestières et la communauté intéressée à la conservation des ressources. De plus, les promoteurs de la conservation et la communauté autochtone ont participé à des ateliers, alors que des discussions ont été tenues avec des collectivités qui dépendent de la forêt et d'autres organisations clés du secteur forestier canadien. Toutes les parties souhaitent véritablement poursuivre les discussions via un processus ouvert et transparent afin de peaufiner le concept de Forêt 2020. On a identifié plusieurs questions fondamentales parmi lesquelles : la réduction des pressions sur les forêts actuelles, la diversification des revenus provenant de l'activité forestière et l'accroissement de la souplesse du secteur forestier canadien. Certaines questions méritaient toutefois d'être approfondies quant à la façon de relier la production, la conservation et le bien-être communautaire, alors qu'il restait à combler certaines lacunes dans les connaissances concernant notamment les possibilités de marché. À leur rencontre de septembre 2001, les ministres du CCMF ont entériné des principes issus du dialogue initial en vue de guider l'élaboration de Forêt 2020 et le Groupe de travail fédéral-provincial-territorial a élaboré un énoncé de vision qui englobe ces principes.

FORÊT 2020 ÉNONCÉ DE VISION

Avec Forêt 2020, le Conseil canadien des ministres des forêts entend faire progresser davantage la durabilité des forêts canadiennes, en favorisant une plus grande prospérité sociale et économique et en améliorant la protection de notre patrimoine forestier, notamment en appuyant :

- 1) une augmentation de la production de fibre de bois par la mise en place de plantations d'espèces à croissance rapide et à haut rendement, et une intensification de la sylviculture dans les forêts déjà récoltées, dites de seconde venue;
- 2) un niveau de protection des écosystèmes forestiers qui soit acceptable sur les plans scientifique et social;
- 3) une stabilité et une autonomie accrues des collectivités dépendantes de l'usage responsable de l'ensemble des ressources forestières.

Concrétisation de la vision

L'idée d'une approche proposant des plantations d'espèces à croissance rapide et à haut rendement comme moyen possible d'accroître l'approvisionnement en bois provenant d'un territoire restreint, tout en encourageant l'innovation, retient de plus en plus l'attention au pays. Comme les trois dimensions de Forêt 2020 — production de fibres, conservation des forêts et bien-être des collectivités — sont indissociables, leur intégration pratique exige un débat éclairé et constructif. Les discussions se poursuivront en 2002 et seront cruciales pour définir les conditions et les approches pratiques en vue de concrétiser la vision de Forêt 2020. Un plan d'affaires est un voie d'élaboration et inclura des options pour attirer des investissements dans le projet. Vous aussi pouvez contribuer à ces travaux visant à établir un consensus sur l'aménagement et l'utilisation des forêts du Canada. Nous vous encourageons à rester informés sur Forêt 2020 et à nous faire part de vos commentaires à son sujet par l'entremise de son site <http://www.ccfm.org/forest2020>.



● ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS INTERNATIONAUX POUR LES **PRODUITS FORESTIERS**

Les produits forestiers sont la principale exportation du Canada depuis un grand nombre d'années. En 2001, ces exportations ont totalisé quelque 44,1 milliards de dollars, constituant, pour l'année, l'élément principal de notre balance commerciale. Étant actuellement expédiés dans plus de 120 pays partout au monde, les produits forestiers canadiens sont sans aucun doute d'une importance capitale pour le bien-être économique de toutes les régions du pays, surtout en milieu rural où beaucoup de ces produits sont fabriqués. Qu'il s'agisse des pâtes et papiers expédiés en Europe, du bois de construction et des panneaux dérivés du bois exportés au Japon ou de toute une gamme de produits forestiers livrés aux États-Unis, toutes les régions du Canada tirent profit de l'exportation des produits de la forêt.

Le Canada poursuit ses efforts visant une augmentation des débouchés commerciaux chez ses partenaires mondiaux. Ces dernières années, le protectionnisme commercial aux États-Unis, la concurrence accrue des marchés européens et la concurrence acharnée d'autres producteurs sur les marchés japonais ont exercé des pressions croissantes sur nos marchés traditionnels. L'industrie, le fédéral et les provinces ont reconnu qu'il fallait trouver de nouveaux débouchés et collaborer à l'accroissement des activités d'exportation. Plus récemment, les efforts ont principalement porté sur l'Asie où s'amorçait une reprise après plusieurs années de récession.

En 2001, le Conseil consultatif du secteur des forêts (CCSF), qui relève des ministres de l'Industrie et des Ressources naturelles et comprend des dirigeants d'un grand nombre d'intervenants, a proposé un programme de développement des marchés pour le secteur des produits canadiens du bois. Le gouvernement fédéral a annoncé en mai 2002 une injection de 35 millions de dollars sur cinq ans dans le développement des marchés d'exportation. Le Programme canadien d'exportation des produits du bois (PCEB) encourage les associations canadiennes de produits du bois à entreprendre des projets de développement de marchés étrangers d'exportation.



Le Programme propose un certain nombre d'éléments stratégiques : efforts techniques et de recherche visant à encourager l'acceptation des produits canadiens du bois; codes du bâtiment et normes de produits connexes pour soutenir l'introduction du style nord-américain de construction à ossature en bois; soutien à une représentation accrue de l'industrie sur les marchés étrangers; formation de constructeurs de maisons à ossature en bois et formation des responsables des codes; activités promotionnelles. En Chine seulement, l'initiative devrait entraîner la construction de plus de 15 000 maisons à ossature en bois au cours des cinq prochaines années, générant plus de 50 millions de dollars en revenus annuels d'exportation. Des objectifs semblables sont en voie d'être établis pour d'autres marchés d'exportation.

L'Inde, Taiwan et la Corée sont aussi considérés comme des marchés prometteurs pour les produits de bois usiné de grande valeur. En Inde, par exemple, des débouchés ont été identifiés pour les produits de finition incluant les revêtements de sol, les garnitures de porte et les boiseries. L'Inde devrait faire l'objet d'une mission commerciale canadienne importante à l'automne de 2002. Au Japon, pays qui constitue un marché clé de longue date pour les produits forestiers canadiens, des efforts fructueux ont été déployés l'année dernière pour que les autorités y reconnaissent le système canadien de certification de la classification du bois d'œuvre ainsi que les organismes qui effectuent cette classification.

D'autres efforts de développement des marchés sont déployés pour assurer l'accès du Canada aux marchés étrangers. Ainsi, le Canada participe toujours activement à l'élaboration de normes internationales par l'entremise de l'Organisation internationale de normalisation (ISO). L'industrie canadienne et les experts gouvernementaux sont mis à contribution dans l'élaboration de plusieurs normes ISO concernant les produits du bois, notamment le bois de construction et les panneaux dérivés du bois. De plus, le Canada participe activement aux travaux du Comité des produits du bois de la Coopération économique Asie-Pacifique en vue d'harmoniser les normes régissant le bois dans les pays du Pacifique.

Alors que les tarifs sur les produits forestiers étaient généralement en baisse ces dernières années, certains pays ont eu recours à des barrières non tarifaires pour contrebalancer l'effet de ces réductions. En étroite collaboration avec les provinces et les associations industrielles, le gouvernement fédéral tente donc, via l'Organisation mondiale du commerce et l'Accord de libre-échange nord-américain, de régler un certain nombre de problèmes qui restreignent les exportations.

● DES SYSTÈMES D'INFORMATION À L'APPUI D'UNE SAINTE GESTION DES TERRES

Pour répondre à la demande croissante d'informations scientifiques complètes, fiables et à jour sur les forêts, le Canada met sur pied le Système national d'information sur les forêts (SNIF). Il existe déjà une abondance d'informations dans les banques fédérales, provinciales et industrielles, mais elles ne sont pas facilement accessibles. Étant donné que les questions de politiques complexes ne peuvent être entièrement traitées par des études scientifiques ou des disciplines uniques, le SNIF intégrera des ensembles de données de base, comme des inventaires, des données de télédétection et d'autres informations géographiques à l'aide des plus récentes technologies en matière d'intégration et de distribution de données à haute vitesse. Il reposera sur un modèle de régie et un ensemble de protocoles acceptés internationalement, ce qui permettra aux utilisateurs de consulter et d'échanger des informations sur les ressources forestières du Canada.

Le SNIF visera notamment à rassembler les énormes quantités d'informations géographiques qui existent à l'échelle locale, provinciale et nationale. Les informations géographiques devront être harmonisées à l'aide d'un système de référence unique doté de fonctions uniformisées et être interprétées au moyen d'outils puissants qui en permettront l'analyse. Par exemple, des outils comme le Système d'information géographique sur les ressources à l'intention des décideurs (SIGRID) convertira les informations spatiales en connaissances utiles qui aideront les gestionnaires forestiers sur le terrain à prévoir l'évolution des forêts et à proposer les meilleures options d'aménagement du territoire.

Aujourd'hui, pour harmoniser et coordonner la conservation et l'utilisation durable des ressources naturelles, il faut intégrer l'information sur les diverses valeurs économiques, environnementales et sociales. En créant le SNIF, le Canada s'assure que des informations complexes et précises seront mises à la disposition des personnes qui ont à coeur de prendre les meilleures décisions possibles dans l'intérêt de tous les Canadiens.

COMBINAISON DE COUCHES MULTIPLES D'INFORMATION

Image satellite

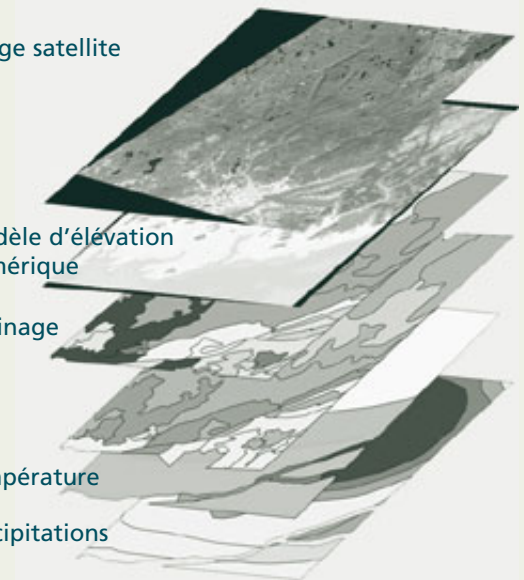
Modèle d'élévation numérique

Drainage

Sols

Température

Précipitations



LE CHANGEMENT CLIMATIQUE MISE À JOUR

En 2001, après quatre années de négociations à l'échelle internationale, les pays participant au Protocole de Kyoto sont parvenus à une entente quant à sa mise en œuvre. Cette entente inclut la réglementation des activités liées à l'affectation des terres, aux changements d'affectation des terres et à la foresterie (LULUCF).

Lors des négociations tenues à Bonn et à Marrakesh, les pays se sont mis d'accord pour définir le *boisement* et le *reboisement* comme la création d'une nouvelle forêt et le *déboisement*, comme la perte permanente d'une forêt. Ils ont également convenu que les pays peuvent comptabiliser les activités liées à l'aménagement forestier (avec une limite sur les crédits) et à la gestion des terres agricoles (sans limites sur les crédits). Bien que les activités de boisement, de reboisement et de déboisement doivent être comptabilisées, les pays ont jusqu'à 2006 pour décider d'inclure ou non les activités liées à l'aménagement forestier et à la gestion des terres agricoles. Cela laissera au Canada le temps d'améliorer ses méthodes de collecte et de traitement de l'information et d'élaborer les systèmes de mesure nécessaires. Enfin, les pays ont établi des règles techniques pour la comptabilisation, la déclaration et l'étude des gaz à effet de serre, y compris les puits et les sources résultants des activités de LULUCF.

Ces décisions sont consignées dans « Les Accords de Marrakesh ». Même si les négociations se poursuivront au cours des prochaines années pour perfectionner les détails techniques des règles du Protocole, les Accords de Marrakesh constituent une étape importante et influenceront sur la décision de nombreux pays de le ratifier. Si 55 pays industrialisés représentant au moins 55 pour cent des émissions de gaz à effet de serre ratifient le Protocole, ce dernier entrera en vigueur pour eux.

En 2001, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a publié son troisième rapport d'évaluation sur le changement climatique. Dans ce rapport, on aborde le changement climatique sous divers thèmes, parmi lesquels les connaissances actuelles, les prévisions, la vulnérabilité, l'adaptation, les répercussions et les mesures d'atténuation. Le GIEC a établi que même si le réchauffement du climat résulte d'une combinaison de facteurs humains et naturels, de fortes et récentes indications laissent supposer que la plus grande partie du réchauffement observé au cours des 50 dernières années est attribuable aux activités humaines. Il a également conclu que la conservation et le piégeage du carbone dans les forêts et sur les terres agricoles, bien que temporaires, peuvent atténuer considérablement le changement climatique.

Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux poursuivent leurs recherches pour améliorer leur façon de mesurer les répercussions du boisement, du reboisement, du déboisement et de l'aménagement forestier sur la capacité du Canada à respecter ses engagements à l'égard du changement climatique. Le Plan d'action 2000 du gouvernement du Canada sur le changement climatique prévoit le financement de l'étude de faisabilité triennale sur le boisement comme mode de piégeage du carbone, laquelle devrait combler beaucoup de lacunes sur le plan de l'information tout en explorant les possibilités de boisement à grande échelle sur les terres privées. De plus, on travaille à l'élaboration d'un système national de surveillance, de comptabilisation et de déclaration des émissions de carbone afin de respecter les exigences du Protocole de Kyoto.

● FORUM DES NATIONS UNIES SUR LES FORÊTS

Le Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF), principale tribune internationale pour discuter des questions forestières, a été constitué en octobre 2000 dans le but premier de faciliter et de promouvoir la mise en œuvre des propositions du Groupe et du Forum intergouvernementaux sur les forêts (GIF/FIF). Le FNUF doit aussi participer à l'élaboration d'un cadre juridique applicable à tous les types de forêt, en plus de concevoir des façons de favoriser les transferts financiers et technologiques en faveur de l'aménagement forestier durable (AFD). En outre, le Forum est chargé d'assurer l'orientation du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF), qui regroupe des intervenants internationaux clés s'occupant de questions relatives aux forêts.

À la première rencontre du FNUF (2001), les pays membres se sont entendus sur un plan de travail pour les quatre séances à venir. Il a été convenu que chacune d'entre elles comprendrait des discussions entre intervenants sur les progrès de l'AFD, regroupées selon divers thèmes. Ainsi, la deuxième séance (2002) portait sur des sujets reliés à la conservation et à la protection, de même que sur la lutte contre le déboisement et la détérioration des forêts. Lors de cette rencontre, les ministres se sont entendus sur un message à diffuser au Sommet mondial pour le développement durable (SMDD) montrant la nécessité de porter une très grande attention aux enjeux forestiers à l'échelle internationale. Ils ont également demandé qu'un certain nombre d'autres mesures soient prises, notamment :

- que l'AFD soit présenté comme un moyen essentiel d'aborder les épineux problèmes comme la pauvreté, la détérioration des terres et des ressources, la sécurité alimentaire et l'accès à l'eau;
- que la volonté politique de réaliser l'AFD soit renforcée en faisant de la question une priorité de l'agenda international, tenant pleinement compte des liens qui existent entre les forêts et les grandes questions qui nous préoccupent;
- que les pays voient à appliquer leur propre législation forestière et à combattre le commerce illégal des produits forestiers;
- que les pays et le PCF soient mis à contribution pour accélérer la mise en application des propositions du GIF/FIF.

Le FNUF3 (2003) sera axé sur l'aspect économique des forêts, leur santé et leur productivité ainsi que sur le maintien de la couverture forestière pour répondre aux besoins actuels et futurs.

Le Canada poursuivra ses efforts sous l'égide du FNUF et du PCF pour orienter les efforts internationaux en matière de foresterie au-delà des simples discussions, vers des actions concrètes, et pour accroître la reconnaissance du rôle essentiel des forêts dans nombre de secteurs interreliés. En effet, en prévision du SMDD, on insiste maintenant sur le fait que les forêts sont d'une importance capitale dans le traitement d'une multitude d'autres questions comme le soulagement de la pauvreté, la gestion des bassins hydrographiques, la réduction de la détérioration des terres et des ressources et l'accès à de l'énergie abordable.

Comme le Canada est convaincu que l'aménagement durable des forêts du monde exige plus que des efforts volontaires, nous continuerons à promouvoir l'adoption d'un instrument juridiquement contraignant concernant tous les types de forêt, convaincus que seul un tel mécanisme peut inciter les pays à implanter sans tarder l'AFD pour régler les problèmes qui ne cessent d'accabler les forêts du monde.

Pour plus d'information sur le débat forestier actuel et passé au sein des Nations Unies, visitez le <http://www.un.org/esa/sustdev/forests.htm>

● UN RÉSEAU INTERNATIONAL

Gâce à leur collaboration avec le Secrétariat du Réseau international de forêts modèles, le Canada et, en particulier, le Réseau canadien de forêts modèles et ses plus de 400 partenaires ont apporté un soutien solide et continu à l'aménagement de nombreux sites faisant partie du réseau international. Le Canada a joué un rôle majeur dans la promotion des concepts, des outils et du savoir-faire auprès d'un grand nombre de collectivités dans le monde. En outre, le concept reste souple dans son application et les partenariats locaux qui les mettent en œuvre sur le terrain peuvent s'en inspirer à leur guise.

Gouvernance et société civile

Dans de nombreux cas, comme celui de Berau, en Indonésie, ou celui de Ngao, en Thaïlande, l'apport le plus important des forêts modèles est peut-être d'avoir instauré un climat de confiance constructif dans lequel toutes les parties, autant celles qui détiennent le pouvoir que les autres, peuvent poursuivre ensemble un objectif commun : assurer la pérennité du milieu et des valeurs qu'il représente pour chacun. Dans bien des cas, la forêt modèle est le seul cadre où ces parties peuvent se réunir. Ce levier de la société civile s'est avéré remarquable dans sa faculté de rehausser la qualité des débats et le niveau de compréhension des nombreux enjeux, de bâtir une confiance réciproque parmi des partenaires non traditionnels et, ce faisant, de réduire les conflits, ainsi que de constituer localement la capacité de régler des problèmes complexes de gestion des ressources pour le bénéfice de tous, à partir des collectivités locales jusqu'aux dirigeants nationaux.

Développement économique durable

Pour le partenariat Gassinski, en Russie, le principal objectif de la forêt modèle a été d'assurer la subsistance des populations dépendantes de la forêt tout en ne surexploitant pas ses ressources. Les travaux de ce groupe ont donné des résultats intéressants, dont une protection accrue des espèces animales et végétales menacées ou en voie de disparition, une meilleure capacité de protéger la forêt des incendies, ainsi que la recherche et le développement de moyens menant au développement économique durable des nombreuses petites collectivités locales tributaires de la forêt. Dans ce dernier cas, on a obtenu d'excellents résultats dans la création d'industries de transformation du bois à valeur ajoutée, en particulier dans un village autochtone de Nanai où la nouvelle entreprise a presque réduit à néant le taux de chômage. À cet endroit, on a établi des normes de récolte et créé de nouveaux emplois dans l'industrie de la récolte et de la transformation des produits forestiers non ligneux. De concert avec le secteur privé naissant et tous les ordres de gouvernement on a aussi élaboré une stratégie à long terme pour le développement économique durable de la région.

Effet d'entraînement et mise en commun des ressources

Le Chili a adopté le concept de forêt modèle avec beaucoup d'enthousiasme. La Forêt modèle Chiloé continue à procurer de multiples avantages à ses partenaires. Elle a concentré ses énergies et ses ressources sur des questions prioritaires, comme les zones protégées, le savoir autochtone, les métiers traditionnels, la petite entreprise, l'écotourisme, l'accroissement de l'exportation, ainsi que l'éducation et les activités de diffusion auprès des nombreux petits agriculteurs qui peuplent l'île Chiloé. D'une part, les efforts déployés ont permis de quintupler les ressources financières et techniques par rapport à la contribution initiale du gouvernement national, ce qui est impressionnant. D'autre part, la superficie de la Forêt modèle atteint maintenant un million d'hectares, contre 170 000 initialement.

● LE XII^e CONGRÈS FORESTIER MONDIAL QUÉBEC, SEPTEMBRE 2003

Le Canada accueillera le XII^e Congrès forestier mondial à Québec du 21 au 28 septembre 2003. Il s'agit d'un événement international très prestigieux que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) choisit de tenir dans un pays différent à tous les six ans. Sous le thème général *La forêt, source de vie*, le programme du congrès reposera sur trois grands volets : Des forêts pour les gens, Des forêts pour la planète et Des gens et des forêts en harmonie. Le congrès mettra l'accent sur la technologie et l'innovation et permettra aux participants d'acquérir des connaissances sur des sujets connexes, comme l'enseignement et la formation.

L'objectif du congrès est d'échanger des expériences et d'apprendre des pratiques exemplaires des autres participants en vue d'améliorer la situation de la foresterie durable dans le monde. À l'échelle planétaire, nous avons emprunté la voie de la durabilité sur laquelle chaque pays est à l'occasion enseignant, à l'occasion apprenant. C'est d'ailleurs là le but du congrès : *échanger de l'information, enseigner et apprendre*. À titre d'exemple, le Programme de forêts modèles du Canada, dans le cadre duquel des particuliers et des organismes locaux ont conclu divers partenariats et collaborent en vue d'intégrer, d'atteindre et d'évaluer des objectifs d'ordre économique, environnemental et social dans leurs forêts, a été reproduit dans onze autres pays. À l'inverse, le Canada s'inspire des pays qui ont recours à la foresterie de plantation et à la sylviculture intensive pour répondre à la fois à la demande croissante de produits ligneux et aux revendications pour une réhabilitation accrue des écosystèmes forestiers.

Le congrès, qui durera une semaine, promet d'être un événement hautement attrayant avec ses quelque 5 000 représentants du domaine de la foresterie provenant de 180 pays. Les participants auront l'occasion d'échanger leurs expériences au cours des divers ateliers et conférences portant sur une multitude de questions reliées à la foresterie et seront à même d'en apprendre davantage sur les forêts du Canada. Le congrès présentera des conférenciers de renommée internationale, plus de 500 affiches et articles choisis, des expositions et des activités spéciales. Les participants auront la possibilité de prendre part à des visites d'étude et à des excursions en forêt partout au Canada. Ceci se révélera sûrement une expérience enrichissante sur les plans scientifique, technique et culturel.

En septembre 2003, les spécialistes de la foresterie de partout dans le monde sont invités à visiter Québec, ville du patrimoine mondial. Pour obtenir plus d'information sur le congrès, notamment sur les endroits où les activités se tiendront et l'inscription, consultez le site du congrès à <http://www.cfm2003.org>.



OU S'ADRESSER

Les organismes énumérés ci-dessous se feront un plaisir de fournir des renseignements supplémentaires sur les ressources forestières du Canada et le secteur forestier canadien.

Association des industries forestières du Québec

1175, avenue Lavigerie, bureau 201
Sainte-Foy QC G1V 4P1
Tél. : (418) 651-9352
Télec. : (418) 266-2015
Courriel : info@aifq.qc.ca
Site Internet : www.aifq.qc.ca

Association des manufacturiers de bois de sciage du Québec

1175, avenue Lavigerie, bureau 200
Sainte-Foy QC G1V 4P1
Tél. : (418) 657-7916
Télec. : (418) 657-7971
Courriel : info@sciage-lumber.qc.ca
Site Internet : www.sciage-lumber.qc.ca

Association des produits forestiers du Canada

99, rue Bank, pièce 410
Ottawa ON K1P 6B9
Tél. : (613) 563-1441
Télec. : (613) 563-4720
Courriel : communic@fpac.ca
Site Internet : www.fpac.ca

Association forestière canadienne

185, rue Somerset Ouest, pièce 203
Ottawa ON K2P 0J2
Tél. : (613) 232-1815
Télec. : (613) 232-4210
Courriel : cfa@canadianforestry.com
Site Internet : www.canadianforestry.com

Association nationale de foresterie autochtone

875, rue Bank
Ottawa ON K1S 3W4
Tél. : (613) 233-5563
Télec. : (613) 233-4329
Courriel : nafa@web.net
Site Internet : www.nafaforestry.org

Bureau du bois de sciage des Maritimes

PO Box 459
Amherst NS B4H 4A1
Tél. : (902) 667-3889
Télec. : (902) 667-0401
Courriel : mlb@ns.sympatico.ca
Site Internet : www.mlb.ca

Canards illimités Canada

1030 Winnipeg Street
PO Box 4465
Regina SK S4P 3W7
Tél. : (306) 569-0424
Télec. : (306) 565-3699
Courriel : du_regina@ducks.ca
Site Internet : www.ducks.ca

Coalition pour la Stratégie nationale sur les forêts (secrétariat)

Immeuble Sir William Logan
580, rue Booth, 8^e étage
Ottawa ON K1A 0E4
Tél. : (613) 947-9087
Télec. : (613) 947-9038
Courriel : csnf@foret.ca
Site Internet : csnf.foret.ca

Council of Forest Industries

1200-Two Bentall Centre
555 Burrard Street
PO Box 276
Vancouver BC V7X 1S7
Tél. : (604) 684-0211
Télec. : (604) 687-4930
Courriel : info@cofi.org
Site Internet : www.cofi.org

Fédération canadienne de la faune

350, promenade Michael Cowpland
Kanata ON K2M 2W1
Tél. : (613) 599-9594
Télec. : (613) 599-4428
Courriel : info@cwf-fcf.org
Site Internet : www.cwf-fcf.org

Fédération canadienne des propriétaires de boisés privés

180, rue St. John
Fredericton NB E3B 4A9
Tél. : (506) 459-2990
Télec. : (506) 459-3515
Courriel : nbfwo@nbnet.nb.ca

Fondation canadienne de l'arbre

220, avenue Laurier Ouest, pièce 1550
Ottawa ON K1P 5Z9
Tél. : (613) 567-5545
Télec. : (613) 567-5270
Courriel : tcf@treecanada.ca
Site Internet : www.treecanada.ca

FORCAST

a/s de 2665 East Mall
Vancouver BC V6T 1W5
Tél. : (604) 222-5664
Télec. : (604) 222-5709
Courriel : apsey@van.forintek.ca
Site Internet : forcast@forest.ca

Forest Alliance of British Columbia

1200-1130 Pender Street West
Vancouver BC V6E 4A4
Tél. : (604) 685-7507
Télec. : (604) 685-5373
Site Internet : www.forest.org

Forintek Canada Corp.

2665 East Mall
Vancouver BC V6T 1W5
Tél. : (604) 224-3221
Télec. : (604) 222-5690
Courriel : info@van.forintek.ca
Site Internet : www.forintek.ca

Gouvernement de l'Alberta

Ministère du Développement durable des ressources

Petroleum Plaza South Tower
9915-108 Street
Edmonton AB T5K 2G8
Tél. : (780) 422-3542
Télec. : (780) 422-6068
Site Internet : www.gov.ab.ca

Gouvernement de la Colombie-Britannique

Ministère des Forêts

1450 Government Street, 1st floor
PO Box 9513 Stn. Prov. Govt.
Victoria BC V8W 9C2
Tél. : (250) 387-6656
Télec. : (250) 387-1467
Site Internet : www.gov.bc.ca/for

Gouvernement de la Nouvelle-Écosse

Ministère des Richesses naturelles

Founder's Square, 2nd floor
1701 Hollis Street
PO Box 698
Halifax NS B3J 2T9
Tél. : (902) 424-5935
Télec. : (902) 424-7735
Site Internet : www.gov.ns.ca/natr

Gouvernement de la Saskatchewan

Ministère de l'Environnement

3211 Albert Street
Regina SK S4S 5W6
Tél. : (306) 787-2700
Télec. : (306) 787-2947
Site Internet : www.serm.gov.sk.ca

Gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard

Ministère de l'Agriculture et des Forêts
Jones Building
11 Kent Street
PO Box 2000
Charlottetown PE C1A 7N8
Tél. : (902) 368-4880
Télé. : (902) 368-4857
Site Internet : www.gov.pe.ca/af

Gouvernement de l'Ontario

Ministère des Richesses naturelles
Division des forêts
Place Roberta Bondar
70, promenade Foster, bureau 400
Sault Ste Marie ON P6A 6V5
Tél. : (705) 945-5987
Télé. : (705) 945-5977
Site Internet : www.mnr.gov.on.ca

Gouvernement de Terre-Neuve et du Labrador

Ministère des Richesses forestières et de l'Agro-alimentaire
Natural Resources Building, 5th floor
50 Elizabeth Avenue
PO Box 8700
St. John's NF A1B 4J6
Tél. : (709) 729-2704
Télé. : (709) 729-3374
Site Internet : www.gov.nf.ca/forest

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest

Ministère des Ressources, de la Faune et du Développement économique
149 McDougal Road, 2nd floor
PO Box 7
Fort Smith NT X1A 2L9
Tél. : (867) 872-7700
Télé. : (867) 872-2077
Site Internet : www.rved.gov.nt.ca

Gouvernement du Canada

Ressources naturelles Canada
Service canadien des forêts
Immeuble Sir William Logan
580, rue Booth, 8^e étage
Ottawa ON K1A 0E4
Tél. : (613) 947-9087
Télé. : (613) 947-9038
Courriel : ahrousse@nrca.gc.ca
Site Internet : www.rncan.gc.ca

Gouvernement du Manitoba

Ministère de la Conservation
200 Saulteaux Crescent
PO Box 70
Winnipeg MB R3J 3W3
Tél. : (204) 945-7989
Télé. : (204) 948-2671
Site Internet : www.gov.mb.ca

Gouvernement du Nouveau-Brunswick
Ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie

Le Centre Forestier Hugh John Flemming
CP 6000
Fredericton NB E3B 5H1
Tél. : (506) 453-2614
Télé. : (506) 457-4881
Site Internet : www.gnb.ca

Gouvernement du Nunavut

Ministère du Développement durable
PO Box 1000, Stn. 110
Iqaluit NU X0A 0H0
Tél. : (867) 975-5925
Télé. : (867) 975-5980
Site Internet : www.gov.nu.ca/sd.htm

Gouvernement du Québec

Ministère des Ressources naturelles
880, chemin Ste-Foy, 10^e étage
Québec QC G1S 4X4
Tél. : (418) 627-8652
Télé. : (418) 646-3387
Site Internet : www.mrn.gouv.qc.ca

Gouvernement du Territoire du Yukon
Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources

400-211 Main Street
PO Box 2703
Whitehorse YT Y1A 2C6
Tél. : (867) 667-5466
Télé. : (867) 667-8601
Site Internet : www.emr.gov.yk.ca/

Habitat faunique Canada

7, avenue Hinton Nord, pièce 200
Ottawa ON K1Y 4P1
Tél. : (613) 722-2090
Télé. : (613) 722-3318
Courriel : reception@whc.org
Site Internet : www.whc.org

Institut canadien de recherches en génie forestier

580, boulevard St-Jean
Pointe-Claire QC H9R 3J9
Tél. : (514) 694-1140
Télé. : (514) 694-4351
Courriel : admin@mtl.feric.ca
Site Internet : www.feric.ca

Institut canadien de recherches sur les pâtes et papiers

570, boulevard St-Jean
Pointe-Claire QC H9R 3J9
Tél. : (514) 630-4100
Télé. : (514) 630-4134
Courriel : info@paprican.ca
Site Internet : www.paprican.ca

Institut forestier du Canada

151, rue Slater, pièce 606
Ottawa ON K1P 5H3
Tél. : (613) 234-2242
Télé. : (613) 234-6181
Courriel : cif@cif-ific.org
Site Internet : www.cif-ific.org

Réseau canadien de forêts modèles (secrétariat)

580, rue Booth, 7^e étage
Ottawa ON K1A 0E4
Tél. : (613) 992-5874
Télé. : (613) 992-5390
Courriel : jpugin@nrca.gc.ca
Site Internet : www.foretmodele.net

Réseau international de forêts modèles (secrétariat)

250, rue Albert, 13^e étage
CP 8500
Ottawa ON K1G 3H9
Tél. : (613) 236-6163, poste 2521
Télé. : (613) 234-7457
Courriel : imfns@idrc.ca
Site Internet : www.idrc.ca/imfn

Réseau sur la gestion durable des forêts

G208 Biological Sciences Building
University of Alberta
Edmonton AB T6G 2E9
Tél. : (780) 492-6659
Télé. : (780) 492-8160
Courriel : el2@ualberta.ca
Site Internet : sfm-1.biology.ualberta.ca

Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie

344, rue Slater, pièce 200
Ottawa ON K1R 7Y3
Tél. : (613) 992-7189
Télé. : (613) 992-7385
Courriel : admin@nrtee-trnee.ca
Site Internet : www.nrtee-trnee.ca